



Femmes de Hongrie



FEMMES DE HONGRIE

**Etude
par Eva Eberhardt**

avec la contribution spéciale et l'assistance de Julia Szalai

**Remerciements spéciaux pour leur aide et leurs conseils à :
Maria Adamik, Chris Corrin, Janos David, Marianne Fazekas,
Mario Lado, Valérie Toth et Agnès Vadjda**

Janvier 1991

Le contenu de cette publication ne reflète pas nécessairement les opinions officielles des institutions communautaires.

Reproduction autorisée à condition que la source soit mentionnée.

AVANT-PROPOS

Le vent du changement qui a soufflé sur l'Europe Centrale et Orientale a eu un effet stimulant sur le mode de la pensée politique du monde Occidental. La Communauté Européenne a réagi rapidement à ces faits nouveaux, et, dès le début de 1990, des programmes spécifiques d'aide aux Démocraties d'Europe Orientale nouvellement établies, ont été introduits.

En conséquence, ceci a eu comme résultat que les pays d'Europe Centrale et Orientale essayent de se rapprocher de l'Europe tout en cherchant à devenir membre de la Communauté Européenne. Ce qui a provoqué à l'Ouest une grande curiosité et un besoin d'informations sur tout ce qui concerne l'Europe Centrale et Orientale.

FEMMES DE HONGRIE, en tant que Cahier de FEMMES D'EUROPE, est la première tentative de réponse à ce besoin. Ce rapport a l'intention de donner un aperçu de la situation des Femmes en Hongrie, tout en ouvrant une fenêtre sur une réalité légèrement différente, permettant, aux Hommes comme aux Femmes de la Communauté Européenne, d'acquérir une meilleure compréhension sur certaines des questions et des problèmes auxquels doit faire face une société d'Europe Orientale en mutation.

FEMMES D'EUROPE espère que des informations sur la situation des Femmes dans les autres pays d'Europe Centrale et Orientale continueront à être publiées régulièrement. Ceci serait une contribution essentielle et importante pour la future coopération Est - Ouest et pour la politique de rapprochement entre les Etats d'Europe Orientale et la Communauté Européenne.

Fausta Deshormes
Chef de rédaction
Femme d'Europe

SOMMAIRE

Avant-Propos <i>par Fausta Deshormes</i>	2
Chapitre I INTRODUCTION	5
Chapitre II LES FEMMES DANS LE MARCHÉ DE L'EMPLOI	11
Chapitre III LES FEMMES EN TANT QUE MÈRES	24
Chapitre IV LES FEMMES ET LA VIE POLITIQUE	31
Chapitre V LES FEMMES ET LA LOI	37
Chapitre VI CONCLUSION	49
Bibliographie	53
Liste des Groupements de Femmes Nouvellement Créés ainsi que des Organisations des autres Groupes Communautaires et de Pression et des Partis Politiques	56
Liste des tableaux	58

Chapitre I

INTRODUCTION

Les événements dans les pays socialistes de l'Europe, pendant l'année 1989, ont eu un effet galvanisant sur le monde Occidental.

Les bouleversements en Tchécoslovaquie, Roumanie et dans la République Démocratique Allemande ont été suivis par une véritable course pour tenter de reconstruire idéologiquement les systèmes politiques, de réformer l'économie et de changer l'infrastructure sociale. En Hongrie, où la "révolution tranquille" avait commencé plus tôt, certains de ces changements étaient déjà en cours.

Le regain d'intérêt de l'Ouest pour la transformation apparente des économies de type socialiste des pays d'Europe Orientale en une économie de marché de type Occidental a été exprimé en offrant divers "train d'ensemble": aide financière, prêts, assistance technique et savoir-faire.

Pour la Hongrie, un des aspects les plus importants de ce nouvel intérêt est la possibilité de rapprochement avec la Communauté Européenne. La Communauté Européenne a réagi rapidement à ces nouveaux développements et des négociations concernant l'aide économique à la Hongrie et à la Pologne ont débuté dès juillet 1989. Le résultat de ces négociations est un programme spécifique conçu pour aider à la reconstruction économique en Pologne et en Hongrie, connu sous le nom de programme PHARE, qui est opérationnel depuis janvier 1990.

A cet intérêt politique d'aider les pays socialistes d'Europe Orientale à se transformer en démocratie de type Occidental avec une économie de marché accessible, s'est ajoutée une vive curiosité et une soif croissante de connaissances de tout ce qui touche l'Europe Orientale, l'impact social des changements, des politiques, des styles de vie, des affaires courantes, c'est-à-dire des gens. FEMMES DE HONGRIE est une contribution à cette demande.

DONNEES DEMOGRAPHIQUES

La Hongrie est un petit pays situé en Europe Centrale entre l'Autriche, la Tchécoslovaquie, l'URSS, la Roumanie et la Yougoslavie.

Sa taille est de 93.033 km² s'étendant sur 268 km du Nord au Sud et sur 526 km d'Est en Ouest.

En 1989, la population hongroise était de 10,6 millions d'habitants soit 114 habitants au km², dont plus de 2 millions vivaient dans la capitale, Budapest.

97% de la population vivant en Hongrie est d'ethnie hongroise. Les 3% restant sont composés de minorités, ethniques soit des Allemands, des Slovaques, des Roumains et des Croates. Les Tziganes, bien qu'étant d'un groupe ethnique différent, sont considérés comme Hongrois. En 1990, les Tziganes hongrois représentaient environ 1/10ème de la population.

La Hongrie a un taux de natalité relativement bas, alors que l'espérance de vie de la population âgée, s'est nettement améliorée. Si l'on s'en tient aux données de 1988, le taux de natalité était de 11,7 naissances pour 1.000 habitants. La mortalité de 13,2 pour 1.000. L'espérance de vie est de 72 ans pour les femmes, 65 pour les hommes.

La langue officielle est le Hongrois.

SITUATION ECONOMIQUE

En 1986, 57,4% de la population (de 15 à 60 ans) était économiquement active.

Tableau I.1: Distribution Sectorielle de la Main-d'Oeuvre Economiquement Active (%)

Industrie et construction	38,5
Agriculture et sylviculture	21,8
Transport et communications	8,2
Commerce	10,4
Autres secteurs	20,1

La Hongrie a développé des relations et des échanges commerciaux aussi bien avec le Comecon qu'avec les pays de la C.E., 41% de ses exportations sont dirigés vers les pays de la CEE alors que 27,6% vont en URSS. Ses importations sont assez similaires; 48% proviennent des pays de la CEE et 25% de l'URSS.

Pendant des siècles, la Hongrie a survécu comme pays agricole. Les réformes économiques introduites à la fin des années 40 et en 1968 ont aidé au développement et à la transformation de la Hongrie en un pays plus industrialisé.

Jusqu'aux récents changements, la Hongrie avait une économie essentiellement centralement planifiée. Le système de planification nationale comprenait deux niveaux bien distincts, le national et les entreprises, avec en pratique, un rôle dominant pour le niveau national.

Ainsi les moyens de productions étaient essentiellement la propriété de l'Etat.

Tableau I.2 : Différentes Formes de Propriétés (en %)

Type de propriété	1970	1980	1986
Le secteur socialiste (total)	97,4	96,5	93,0
dont:			
Propriété de l'Etat	70,7	69,8	63,4
Coopérative	23,6	23,0	23,0
Economie complémentaire			
des employés	3,1	3,7	6,6
Secteur privé (total)	2,6	3,5	7,0

Les tentatives de transformation de la structure politique et économique en 1988 ont contribué à la stagnation économique déjà apparente. La croissance économique était de zéro en 1988, comparée à 2,2% en 1987; l'inflation a pratiquement doublé pendant la même période, passant de 8,6% en 1987 à 15,7% en 1988. Parallèlement, le chômage était devenu un phénomène visible et croissant.

La monnaie hongroise, le FORINT, n'est pas encore une devise convertible sur le marché international. La valeur du Forint, pour les besoins de ce document, est exprimée en ECU (unité monétaire européenne); 1 ECU = 80 Forints.

LES FEMMES HONGROISES - CONTEXTE HISTORIQUE

La société socialiste hongroise, comme toutes les autres sociétés socialistes, était essentiellement autoritariste, patriarcale et répressive. Dans le passé, cependant, d'un point de vue européen occidental, les femmes hongroises ont toujours semblé être "libérées". Cette fausse opinion était due au simple fait que le taux de participation des femmes hongroises au marché de l'emploi avait été, depuis la deuxième guerre mondiale, nettement supérieur à celui des femmes des économies occidentales.

Depuis 1948, quand la Hongrie est devenue socialiste, l'économie était basée sur une politique de plein-emploi (voir LES FEMMES DANS LE MARCHE DE L'EMPLOI, p.11). La guerre avait eu un effet dévastateur et la participation de tout le monde était nécessaire pour reconstruire le pays. Les gens, les hommes et les femmes, jeunes et vieux, devaient travailler et participer à la "construction du socialisme" - tel qu'il était connu en ce temps là.

Ainsi, les politiques d'emploi étaient conçues et structurées autour des besoins économiques du pays. Toute la main-d'oeuvre devait travailler pour l'Etat, qui était l'unique employeur; les indépendants et les petits commerces étaient rejetés. Comme on attendait des femmes qu'elles participent entièrement à ce processus, quelques infrastructures de base, mais essentielles, ont été créées par l'Etat. Des crèches, des maternelles, des repas d'école, des soins de santé, des transports bon marché, des chaînes de superettes d'alimentation ouvertes 16 heures par jour, des cantines etc. étaient devenus institutionnalisés.

Bien que certains de ces services/allocations étaient également présents dans les sociétés occidentales pendant la guerre, les besoins de l'économie capitaliste étaient opposés à ceux de l'économie socialiste. La main-d'oeuvre des femmes n'était plus nécessaire "en masse" après la guerre, ainsi elles pouvaient "retourner" à la maison pour continuer leur rôle de femme d'intérieur et de mère. La seule existence de certaines de ces facilités, surtout celles qui concernent les soins des enfants a permis de perpétuer le mythe du meilleur statut de la travailleuse en Europe Orientale.

TRAVAIL DOMESTIQUE

En réalité, la vie a été très dure pour les femmes hongroises. Les politiques sociales et de l'emploi en Hongrie n'ont pas été établies dans une idéologie qui remet en question les préjugés fondamentaux sur le rôle des sexes. Les femmes devaient non seulement travailler

pendant de longues heures et de longs "postes", dans de très mauvaises conditions de travail, mais elles devaient aussi continuer à assumer leur rôle traditionnel de femme d'intérieur, c'est-à-dire avoir la responsabilité des tâches domestiques et élever les enfants. Il n'y a naturellement rien de spécial à cela. Le fait est bien connu que les modèles de division du travail entre les hommes et les femmes ont des similitudes à l'échelle mondiale.

Tableau I.3 : Division du Travail au sein des Familles en 1986 (en %)
(activités domestiques assumées par les couples)*

Tableau I.3a : La Femme en tant que Salariée Active

<u>Activités</u>	<u>Epouse</u>	<u>Mari</u>	<u>Ensemble</u>
Courses journalières	57,4	5,3	20,0
Courses de la semaine	42,6	6,5	34,3
Préparation de sandwiches	67,6	3,0	13,0
Cuisine	78,0	0,3	9,3
Vaisselle	65,2	0,9	12,6
Nettoyage	52,7	1,4	20,2
Linge	79,2	0,5	6,2
Repassage	83,2	0,3	1,8
Entretien et réparations	1,3	74,1	4,3
Comptes et gestion	46,5	4,3	47,4

Tableau I.3b : La Femme en tant que Salariée Passive

Courses journalières	58,6	11,9	19,3
Courses de la semaine	46,5	11,0	29,2
Préparation de sandwiches	82,0	2,2	7,9
Cuisine	87,5	0,7	5,3
Vaisselle	83,4	1,5	6,7
Nettoyage	68,5	2,1	15,7
Repassage	87,6	0,7	1,9
Bricolage et réparations	1,3	56,8	4,3
Comptes et gestion	50,3	7,4	39,4

* Les chiffres repris ci-dessus représentent les résultats partiels d'une enquête faite par le Service Central de Statistiques Hongrois en 1986.

Ainsi, que les femmes participent activement, ou non, au marché de l'emploi (80% sont actives), elles ont encore à faire le gros du travail domestique pour la famille. Comme ces tâches prennent énormément de temps, les femmes mariées avec enfants ont très peu de temps pour elles-mêmes.

Selon une enquête de 1986, 12% des femmes économiquement actives ont répondu que les jours ouvrables, mis à part le sommeil, il ne leur restait jamais de temps libre. La majorité des femmes de ce même groupe, 64%, ont dit qu'elles avaient entre une et deux heures par jour,

alors que les 24% restant avaient trois heures ou plus par jour pour la relaxation et/ou les loisirs.

LA FAMILLE COMME CENTRE D'INTERET

La consolidation de la pratique "restrictive" et autoritaire de l'idéologie socialiste en Hongrie s'est manifestée sous diverses formes de répressions politiques et par un manque profond de liberté individuelle. Le fondement de cette idéologie était basé sur la rigidité glaciale de la moralité staliniste où, par exemple, la loyauté au Parti/Etat était souveraine; où la sexualité - la pratique, les préférences ou le désir - était un sujet tabou, la virginité une vertu et les filles-mères ou même le divorce, une source de honte.

Dans ce paysage vide d'émotions de la vie socialiste, le seul endroit possible pour la libre expression et la "liberté" était dans sa famille. La vie familiale était donc perçue comme le sanctuaire, où l'amour, l'aide, le réconfort, la compréhension et tout le reste pouvaient être fournis à tous. Mais malgré tous les aspects positifs de la vie familiale, la tension et le stress créés par la peur, la répression, la vie difficile et par un trop grand repli sur soi-même, ne pouvaient pas toujours être compensés par des liens de relations fragiles. Le divorce, qui est la solution la plus courante, exacerbe plus encore cette vie déjà très stressante. Le taux de divorce est très élevé en Hongrie (voir DIVORCE, p.22), l'alcoolisme est un problème très important et le taux de suicide est le plus élevé d'Europe.

Ceci est, dans les grandes lignes, l'image des quarante cinq dernières années, et la situation des femmes en Hongrie aujourd'hui devrait être contemplée en tenant compte de ce qui a été dit ci-dessus. Bien que la répression ait diminué après la révolution de 1956 et que les réformes introduites pendant les années 60 aient rendu la vie en Hongrie moins dure et désagréable, il n'y a pas eu de changements structuraux en ce qui concerne l'organisation de la société ou la vie des femmes.

LES FEMMES EN HONGRIE AUJOURD'HUI

Ces deux dernières années, des changements politiques ont ouvert des nouvelles possibilités pour les femmes en Hongrie. Certaines des revendications et des aspirations actuelles des Hongroises pourraient sembler très étranges ou même contradictoires aux observateurs occidentaux; elles doivent donc être perçus dans la spécificité de leur contexte culturel et historique.

Par exemple, en 1990, il existe une tendance très nette de la part des femmes hongroises à vouloir quitter le marché de l'emploi pour rester à la maison avec (ou sans) leur(s) enfant(s). Alors que, dans la Communauté Européenne, il existe une préoccupation croissante au sujet de la carence prévue de main-d'oeuvre et de qualifications pour la fin du siècle et qu'un nouvel ensemble de programmes de formation a été spécialement créé pour faciliter la réinsertion des femmes dans le marché de l'emploi, les femmes hongroises, elles, aimeraient devenir des femmes au foyer.

Il y a deux explications possibles à cela. Le modèle de la famille bourgeoise, où l'homme est le seul soutien de famille et la femme s'occupe du foyer, n'est pas pratiqué depuis 1945, et il existe une aspiration flagrante en ce sens; étant donné plus particulièrement, et tel que montré

plus haut (voir également L'ECONOMIE PARALLELE, p.23), le double poids indiscutable pour les femmes mariées au travail, allié à des emplois à statut souvent bas, monotones et généralement sous payés.

De plus, il n'y a pas eu de mouvement de femmes organisé en Hongrie. Les questions d'égalité, de discrimination, de patriarcat, de sexisme et d'égalité des chances qui ont été débattues sans fin par les féministes et les partisans des droits de la femme en Occident n'ont été qu'à peine abordées en Hongrie et n'ont pas encore été réellement ouvertes et débattues en public.

Il y a donc un besoin pour pas mal de tolérance et de compréhension sur la manière dont les femmes, dans une démocratie nouvellement créée comme la Hongrie, devront définir et articuler leurs requêtes, organiser et contrôler leur vie.

PROBLEMES METHODOLOGIQUES

A la lumière de ce qui vient d'être dit, une étude sur les femmes hongroises n'est pas chose facile. En général, il y a eu très peu d'études faites sur la situation des femmes; il n'y a même pas encore un organisme ou une institution ayant pour mandat l'étude des femmes. Etant donné que la situation de la femme n'a pas révélé, dans le passé, d'intérêt académique ou politique particulier, la collecte des données détaillées, spécifiquement pour chaque sexe, a seulement été récemment discutée parmi des femmes des milieux académiques et des autres professionnels intéressés.

Il existe évidemment des statistiques du marché de l'emploi et certaines données assez détaillées liées à la position de la femme dans la famille/maternité/soins aux enfants. Mais en ce qui concerne la représentation/participation des femmes, par exemple, dans les partis et les syndicats récemment formés ou dans les structures de décision, il n'y a pas eu de statistiques.

Ainsi, pour rendre ce document plus complet, certaines des données ont dû être établies et élaborées à partir d'une variété de matériels de sources existantes, des articles de journaux et des travaux de recherche non-publiés. De plus, étant donné que la plupart des matériels adéquats étaient seulement disponibles en hongrois, la traduction des textes et des données a été également effectuée par l'auteur.

Une autre difficulté surgit due au manque de comparaison possible dans la situation économique. Comme l'économie est actuellement en transformation, la monnaie hongroise n'est pas cotée sur les marchés internationaux et les niveaux de vie n'ont pas d'équivalence; nous avons donc décidé de ne pas utiliser la monnaie hongroise comme indicateur des revenus, avantages en nature, etc. Le salaire moyen national ne peut pas non plus être utilisé comme le véritable indicateur des revenus de la population étant donné qu'il ne prend pas en compte le montant des gains financiers provenant de l'économie parallèle. A la place, l'expression "revenu mensuel moyen" sera utilisée parce qu'elle représente en même temps le salaire provenant du travail régulier et les revenus supplémentaires provenant d'autres "travaux". En 1990, le revenu moyen, mensuel, était estimé à 9.000 Forint.

Pour les besoins de ce document, tous les revenus, les dépenses, les avantages en nature, etc. seront exprimés comme un pourcentage de ce revenu moyen mensuel.

Chapitre II

LES FEMMES DANS LE MARCHÉ DE L'EMPLOI

La restructuration de la vie sociale, économique et politique en Hongrie après la seconde guerre mondiale était basée sur certains principes très catégoriques. Un des plus importants d'entre eux était la notion du plein-emploi qui était la marque caractéristique et l'un des traits distinct et principal du système socialiste d'Etat.

Le plein-emploi était déclaré comme un but politique essentiel pour combattre la pauvreté et les incertitudes du chômage; tous deux sont inévitables dans un régime capitaliste mais ne doivent jamais se présenter sous un régime socialiste. Le principe de plein-emploi était basé sur le mythe de l'armée de réserve d'une main-d'oeuvre potentielle, c'est-à-dire, un nombre illimité de chômeurs qui pouvaient être mobilisés pour arriver à une croissance rapide et à une prospérité dans une économie de type socialiste.

Voici le contexte dans lequel les politiques d'éducation, de formation et d'emploi en Hongrie devraient être considérées et leur aspect spécifique compris.

Sous le socialisme d'Etat, les politiques d'éducation ont été façonnées par les besoins de l'économie; ainsi les jeunes gens (ceux qui n'avaient pas l'intention d'aller à l'université) étaient éduqués et formés pour être capables d'accéder au marché de l'emploi comme main-d'oeuvre bon marché, semi-qualifiée ou non qualifiée. Le suremploi de cette main-d'oeuvre sous-qualifiée a remplacé l'absence de développements techniques et technologiques de l'économie sans assurance ni prévisions de formation ou de recyclage pour l'avenir. Ainsi, dans la Hongrie socialiste, les politiques d'éducation, de formation et d'emploi ont été intrinsèquement liées entre elles pour servir les objectifs de production socialiste. Dans cette structure volontairement planifiée, les femmes ont eu un rôle crucial à jouer.

LES FEMMES ET L'EDUCATION

En Hongrie il existe un système libre et un système obligatoire d'éducation pour les enfants de six à seize ans. Après l'enseignement primaire et secondaire, à 14 ans, les enfants peuvent, soit continuer leurs études et entrer au "Gymnasium" (une espèce de lycée qui les prépare à l'université) ou s'inscrire dans des écoles techniques. Plusieurs types d'écoles/centres de formation professionnelle offrent un enseignement de qualification spécifique en trois/quatre années additionnelles.

Les filles représentent environ les deux tiers des étudiants dans les Gymnasiums qui offrent un enseignement général, et dans de nombreux domaines une préparation pour l'entrée à l'université. Seule une minorité des filles diplômées continuent cependant leurs études à l'université ou dans d'autres instituts d'enseignement supérieur.

Tableau II.1: Choix dans la Continuation des Etudes à l'Age de 14 ans (en %)

	<u>1980</u>		<u>1987</u>	
	<u>Garçons</u>	<u>Filles</u>	<u>Garçons</u>	<u>Filles</u>
Ecoles de formation professionnelle	57,8	36,1	57,2	36,7
Collèges techniques	24,3	26,7	25,9	27,7
Gymnasium	13,8	27,7	14,1	28,1
Total	95,9	90,5	97,2	92,2

Dans les années 80, la demande d'une formation académique a augmenté. Cette demande a pu être partiellement attribuée à l'augmentation du chômage des jeunes. Entre 1980 et 1987, le nombre de jeunes ayant terminé le Gymnasium ou le collège a augmenté de 23% et celui des candidats pour un enseignement supérieur de 32%.

Tableau II.2 : Les Etudiantes à Temps Plein dans les Instituts d'Enseignement Supérieur (en %)

	<u>1981</u>	<u>1987</u>
Total	50,1	51,7
Formation pour l'enseignement	73,4	73,4
Médecine	56,8	54,4
Santé	92,0	96,3
Economie	61,5	64,6
Droit et administration publique	50,8	57,3
Ingénieur	17,6	15,3
Agriculture	28,3	31,2
Médecine vétérinaire	15,8	19,5

Comme dans la plupart des pays occidentaux, la profession des enseignants est très largement dominée par les femmes en Hongrie.

La proportion des femmes varie selon le niveau de l'enseignement. En 1987, elles représentaient :

- 100% des enseignants des jardin d'enfants/ écoles pré-scolaires
- 94% des enseignants pour handicapés
- 88% des enseignants d'écoles primaires
- 77% des enseignants des Beaux Arts
- 72% des enseignants pour professeurs
- 45% des enseignants en sciences

Il y a eu également une augmentation du nombre de chercheuses. En 1987, 29% des chercheurs étaient des femmes. Par tradition on trouve les chercheuses surtout dans les domaines comme les sciences sociales (44%) et la médecine (38%). Dans les sciences naturelles, l'engineering et les sciences agricoles, 25% des chercheurs sont des femmes. 71% des chercheurs connaissent une ou plusieurs langues étrangères à un niveau suffisamment élevé.

FORMATION PROFESSIONNELLE

La formation professionnelle est une branche très sous-développée et négligée de la politique du marché de l'emploi en Hongrie. Les expressions "formation professionnelle" et "recyclage" sont utilisées de façon interchangeable, comme si elles décrivaient la même chose. Il n'y a pas de données séparées sur la formation professionnelle des femmes. De plus, le système informatique introduit en 1990 au Ministère du Travail pour l'analyse des données du marché de l'emploi, n'a pas de programme pour l'inclusion de données spécifiques par sexe.

Le tableau II.3 montre clairement que, malgré le fait que tout au long des années 80 l'Etat hongrois ait introduit des réformes pour transformer l'économie afin qu'elle soit plus orientée vers une économie de marché, ces réformes n'ont pas inclus des plans ou des préparations pour des programmes de formation. Ainsi en 1990, il y a un manque énorme de main-d'oeuvre adaptable et qualifiée qui pourrait répondre aux besoins de la nouvelle économie.

Tableau II.3 : Proportion des Filles dans la Formation Professionnelle dans Diverses Industries (en %)

	<u>1981</u>	<u>1987</u>
Total	32,1	34,2
Habillement	96,4	98,2
Services	65,3	64,2
Restauration	47,9	44,7
Industrie du cuir	82,0	79,6
Industrie textile	96,3	98,1

Mais les étudiantes/apprenties représentent aussi un fort pourcentage dans les industries traditionnellement masculines. Les données de 1987 montrent que les filles sont dans:

Industrie chimique	85%
Matériel de construction	70%
Imprimerie	57%

Il y a quelques écoles qualifiées/techniques où seuls les garçons sont formés pour des spécialités telles que mécaniciens automobile; et parmi les mécaniciens et les ouvriers de l'outillage, il y a peut-être une fille sur mille. Il y aussi très peu de filles parmi les découpeurs mécaniciens de métaux (7%), les fabricants d'instruments électriques (environ 5%) mais plus parmi les fabricants d'instruments mécaniques (21%).

Selon le personnel du département de formation professionnelle au Ministère du Travail, il y avait en 1989 environ 3.000 personnes qui ont participé aux divers cours de formation professionnelle. Environ 40% d'entre elles étaient des femmes.

En dehors des cours de formation professionnelle "réguliers", mentionnés ci-dessus, on a assisté en 1989 à la mise en place d'un programme de formation professionnelle spécial pour recycler les professeurs de russe. Ce programme incluait environ 6.000 personnes, 95% d'entre elles étant des femmes. Il y avait environ 10.000 professeurs de russe en tout et ils sont recyclés pour enseigner une ou d'autres langue(s) ou d'autres matières.

Après l'enseignement secondaire, les filles qui suivent des cours de formation professionnelle le font dans des qualifications réservées par tradition aux femmes telles que : confection, vendeuse, sténo/dactylo.

Les filles qui finissent le Gymnasium et suivent des cours de formation professionnelle le font aussi dans des domaines traditionnellement réservés aux femmes : infirmière, gestionnaire, secrétaire/correspondante multilingue.

Toutes les participantes à ces cours de formation professionnelle, sont des jeunes femmes de 16 à 20-25 ans (sauf pour les professeurs de russe). Ceci est expliqué par le fait que le groupe qui trouve le plus de difficultés à entrer dans le marché de l'emploi sont les jeunes qui cherchent un travail pour la première fois. Et au moins deux tiers d'entre eux sont des femmes.

LES FEMMES EN TANT QUE FORCE DE TRAVAIL

Jusqu'aux récents changements de la Constitution (1988), la Hongrie opérait, en théorie, sur base d'une politique de plein-emploi. Dans un régime socialiste, tout le monde avait droit au travail. Ce principe était non seulement fortement mis en valeur par idéologie et soutenu par la politique du marché de l'emploi, mais les travailleurs eux-même y croyaient sérieusement.

En 1989, la participation au marché de l'emploi, de la part de la main-d'oeuvre économiquement active était de 77%.

Tableau II.4 : Taux de Participation au Marché de l'Emploi par Sexe (en %)

	<u>Femmes</u>	<u>Hommes</u>
1960	92,2	49,9
1970	87,3	63,7
1980	87,4	70,7
1982	84,8	73,0
1985	82,5	74,1
1986	81,9	74,6
1987	81,8	74,7
1988	81,3	74,0
1989	80,5	73,9

Selon des données de 1988, les femmes représentaient 46% des salariés actifs, c'est-à-dire 2,2 millions des 4,85 millions de l'effectif de travail réel.

Les années 80 ont été marquées par un accroissement des activités pour les femmes dans toute l'Europe. Les statistiques du marché de l'emploi pour l'Europe Occidentale indiquent une augmentation plus grande de la participation des femmes au marché de l'emploi que celle des hommes. Les projections montrent également un accroissement plus fort de la participation des femmes.

Tableau II.5 : Taux de Participation des Femmes dans la Main-d'Oeuvre dans les Pays de la C.E.

	<u>1979</u>	<u>1987</u>
Belgique	47,4	52,0
Danemark	69,9	75,9
France	54,2	55,7
Allemagne	49,6	51,9
Grèce	32,8	41,7
Irlande	35,2	38,8
Italie	38,7	43,4
Luxembourg	39,8	44,3
Pays-Bas	33,4	41,9
Portugal	57,3	57,4
Espagne	32,3	37,5
Royaume Uni	58,0	62,6

Le taux de participation des femmes au marché de l'emploi en Hongrie est de 74%; parmi les pays de la C.E., c'est seulement au Danemark que l'on trouve un pourcentage supérieur.

Tableau II.6 : Activité Economique des Femmes en Age de Travailler (en %)

	<u>1981</u>	<u>1988</u>
Salariées actives	72,2	74,0
En congé maternité	8,7	8,0
Pensionnées (handicapées, veuves)	2,8	3,9
Etudiantes	6,0	7,3
Indépendantes	10,3	6,8
Total	100,0	100,0

L'introduction du travail par équipe dans les années 80 a eu pour résultat que le nombre des femmes dans l'industrie, la construction, l'agriculture et la sylviculture a diminué, tandis que dans d'autres secteurs, notamment le commerce et les services, leur nombre a augmenté.

Tableau II.7 : Distribution Sectorielle des Salariées Actives (en %)

	<u>1981</u>	<u>1988</u>	<u>% dans secteurs</u>
Industrie	32,6	29,1	43,2
Construction	3,1	3,0	19,0
Agriculture & sylviculture	18,8	16,4	39,0
Transports, poste et télécommunications	4,5	5,1	28,2
Commerce	14,0	15,3	65,4
Services	25,0	29,4	62,7

Cependant, durant les années 80, la variation du taux de participation comparée entre les femmes et les hommes dans le travail manuel a été très légère.

Tableau II.8: Répartition des Femmes et des Hommes dans le Travail Manuel (%)

	<u>1981</u>		<u>1988</u>	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Travailleurs qualifiés	57	22	59	25
Semi-qualifiés	30	50	30	51
Non-qualifiés	13	28	11	24
Total	100	100	100	100

Il existe un certain nombre de qualifications où le nombre de femmes a augmenté d'une façon régulière depuis 25 ans. Par exemple, le pourcentage de femmes travaillant comme opératrice de presse, gestionnaire d'imprimerie, gardienne et technicienne dentaire variait entre 30 et 44% dans le milieu des années 80. Dans le secteur agricole, dans la culture maraîchère et dans l'horticulture, les femmes représentaient 60% de la main-d'oeuvre alors que dans l'élevage elles ne représentaient que 40%. En 1988, 62% des travailleurs non manuels étaient des femmes. Ce pourcentage représente une augmentation de 10% depuis 1981.

Tableau II.9 : La Proportion des Femmes dans les Emplois Non-Manuels (en %)

	<u>1981</u>	<u>1988</u>	<u>% dans chaque catégorie</u>
Engineering	9,3	8,4	24,0
Administration/Bureaux	26,2	27,3	58,0
Santé/Culture	26,6	28,4	75,0
Comptabilité	37,9	35,9	89,0
Total	100,0	100,0	

En Hongrie, la concentration des femmes dans les emplois non manuels traditionnels est très élevée.

La proportion des femmes dans des emplois administratifs et de bureaux dépasse les 90%. Il y a une prédominance de femmes dans les emplois tels que bibliothécaire, chimiste, chef-comptable, contrôleur financier etc.

Dans le milieu des années 80, plus de la moitié des employés de bureaux dans l'administration centrale publique, et environ les deux tiers dans les administrations locales étaient des femmes.

L'écrasante majorité, environ neuf-dixièmes, des femmes actives du marché de l'emploi travaillent à plein-temps et seulement 3% environ à mi-temps. Les 6% restant sont indépendantes, elles travaillent comme free-lance, à la maison, font des petits travaux occasionnels ou aident d'autres membres de la famille.

La semaine de travail est officiellement de 40 heures. Le temps de travail est souvent divisé en plusieurs équipes. En 1988, 46% de tous les travailleurs travaillaient en équipe (matin et après-midi, et souvent la nuit), 19% de ceux-ci étaient des femmes. Les 71% restant travaillaient en une seule équipe. 1% d'entre elles travaillaient dans des équipes variables (y inclus celle de nuit) et 9% faisaient des heures supplémentaires ou travaillaient sans temps de travail fixe.

CHOMAGE

Etant donné que le marché de l'emploi de type socialiste en Hongrie était organisé autour du principe de plein-emploi, il n'y avait pas de chômage enregistré. Les premiers signes de chômage ont commencé à apparaître au milieu des années 80; en 1988, on reconnaissait officiellement que le chômage était un problème dont il fallait tenir compte.

Dès le début de 1989, le nouveau système d'assurance chômage fût mis en place (voir SECURITE SOCIALE - EGALITE DE TRAITEMENT, p.41) et le Centre National de Recherche du Marché de l'Emploi était chargé de collecter les données sur la situation des chômeurs.

Dans le contexte des changements de structure de l'économie hongroise vers un marché libre avec une dénationalisation et une privatisation extensive des secteurs industriels et des propriétés d'Etat, le chômage se concrétise fortement. Avec la disparition du "filet de sécurité du plein-emploi", le chômage se révèle être une expérience pénible et déroutante qui demande un nouveau processus de réorientation tant de la part de la société que des chômeurs eux-mêmes.

Au début de 1990, 1,5% de la main-d'oeuvre était inscrite au chômage. Bien que ce pourcentage semble bas, il représente une augmentation de 50% en un an. 26% des chômeurs sont sans travail depuis un an ou plus. En 1989, 40% des chômeurs enregistrés étaient des femmes. Ce chiffre ne représente qu'une fraction du total des chômeurs; il y a beaucoup de femmes (et des hommes) qui ne sont pas inscrits.

Beaucoup d'emplois sont naturellement disponibles. Mais, de nouveau, les signes de la restructuration économique sont ici mis en évidence. Au début de 1990, il y avait 50% d'offres d'emploi de moins qu'au début de 1989.

Le nombre d'emplois offerts ne correspond pas toujours aux qualifications et aux requêtes des chômeurs. Dans certains cas la demande pour des qualifications ou des connaissances techniques particulières dépasse l'offre.

Par exemple, dans des emplois traditionnellement féminins tels que vendeuses, il n'y a des emplois que pour 20%, et dans le cas des esthéticiennes, seulement pour 11% des chômeuses enregistrées. Dans d'autres professions, il y a un manque aigu d'employés; tel est, par exemple, le cas des infirmières où le nombre d'emplois disponibles représente 225% de la main-d'oeuvre vacante (404 emplois pour 187 chômeuses). Pareillement dans l'industrie textile, où il y a 250% de plus d'emplois offerts aux tisseuses qu'il n'existe de tisseuses au chômage (197 emplois pour 74 chômeuses).

CHANGEMENTS STRUCTURELS ET TENDANCES FUTURES

Certains changements, récemment introduit, de la structure de l'industrie hongroise ainsi que ceux qui sont prévus, auront un impact crucial sur l'emploi des femmes.

Deux tendances se précisent :

- Des fermetures et des réductions de personnel dans les industries lourdes dominées par les hommes imposées par la crise économique;
- et des problèmes similaires dans les industries légères dominées par les femmes dûs aux modifications actuelles dans les accords commerciaux avec l'URSS. L'impact drastique de ce changement va frapper les femmes à partir de 1991 seulement.

LES INDUSTRIES LOURDES

Les effets de restructuration dans les industries lourdes se sont déjà fait sentir. D'importants licenciements pour raison économique et des fermetures partielles sont déjà en cours dans l'industrie de l'acier et dans les mines de charbon et d'uranium. Apparemment ces changements n'affectent que les travailleurs mâles, mais ceci est loin de la réalité.

Beaucoup de femmes sont employées dans les mines, non pas comme travailleuses de fond, mais dans les départements administratifs extrêmement excédentaires en personnel et trop développés. Des baisses de production affecteront directement ces travailleuses.

Les femmes qui travaillent dans les industries lourdes ne se trouvent généralement pas dans les centres principaux de production, mais dans les filiales ou dans les usines auxiliaires qui seront les premières à être fermées.

Ces réductions d'emplois et ces licenciements pour raison économique affecteront aussi les femmes d'une manière indirecte. Depuis les années 50, les mineurs et les ouvriers des aciéries étaient les mieux payés en Hongrie. Leurs épouses (la plupart d'entre elles non qualifiées ou semi-qualifiées) étaient rarement devenues des salariées actives; elles avaient gardé leur rôle de maîtresse de maison et restaient chez elles pour s'occuper de leur mari et de leur(s) enfant(s).

Etant donné la direction que prend l'économie hongroise en 1990, il est très improbable que les anciens mineurs et ouvriers des aciéries trouvent, dans un avenir proche, des emplois aussi bien payés qu'auparavant. Les chercheurs et les spécialistes du marché de l'emploi prévoient qu'afin de pouvoir garder leur standing de vie, les femmes de ces travailleurs devront elles-mêmes devenir salariées actives.

Elles seront forcées d'aborder le marché de l'emploi à un moment où les disponibilités pour des travailleuses non qualifiées ou semi-qualifiées sont à leur point le plus bas et où la compétition pour les emplois dans les domaines administratifs, dû aux licenciements pour raison économique est plus forte.

INDUSTRIES LEGERES

Ces travailleuses qui ont été restreintes à des emplois traditionnellement féminins sous-payés et semi-qualifiés, comme dans les industries textiles du vêtement ou de la confection, connaissent aussi de sérieuses difficultés quant à l'avenir de leur emploi. Etant donné que les échanges commerciaux avec l'URSS ne seront plus protégés par des prix artificiels et par l'utilisation des fameux "Roubles transférables", les perspectives de marchés seront considérablement limitées; et la concurrence pour ces industries hongroises qui produisaient exclusivement ou partiellement et vendaient des biens à l'URSS, sera très dure.

De plus, il n'est pas évident que des firmes habituées à des échanges commerciaux à grande échelle pour un marché stable et peu regardant comme l'Union Soviétique, seront capables et désireuses de s'adapter aux nouvelles demandes plus exigeantes de l'économie hongroise restructurée qui s'oriente vers une économie de marché du type occidental.

La menace possible de la perte du marché soviétique aura comme résultat inévitable des réductions d'emplois et des fermetures d'industries dominées par les femmes. Comme il n'existe pas de programme de formation professionnelle pour former ou pour recycler la main-d'oeuvre non qualifiée ou semi-qualifiée, les fermetures d'usines se traduiront certainement par du chômage pour les femmes.

Dans le contexte du programme actuel de la Communauté Européenne "PHARE" qui a été mis en place pour aider les économies des pays d'Europe Orientale à gouvernement élu démocratiquement, l'attention devra être consacrée aux besoins croissants d'emplois et de formation professionnelle pour les femmes hongroises.

Des programmes qui se concentreront spécialement sur la position actuelle du marché de l'emploi, sur les besoins des femmes et sur les développements proches, seront profitables non seulement aux femmes mais à l'ensemble de l'économie.



Chapitre III

LES FEMMES EN TANT QUE MERES

Un des changements les plus marquants de ces quarante dernières années dans la société hongroise a été la restructuration fondamentale des rôles et des fonctions traditionnelles au sein de la famille. Le vieux modèle de la famille où le mari était salarié et l'épouse "femme au foyer" a été remplacé relativement vite après 1948. Au recensement de 1949, 64% des femmes entre 15 et 55 ans étaient inscrites comme "femmes au foyer". Une nouvelle tendance apparut où l'homme et la femme devinrent tous deux salariés à temps plein, participant au marché de l'emploi réglementé avec des devoirs et des obligations semblables. De ce fait, le concept de "la femme au foyer" tomba pratiquement dans l'oubli et lors du Recensement Micro de 1984, 15% à peine des femmes se déclaraient femmes au foyer.

Ces changements radicaux eurent un impact d'une portée considérable sur tout les aspects de la vie familiale. Ceux-ci englobaient les valeurs nécessaires concernant la protection et l'éducation des enfants, le fonctionnement du ménage, la répartition des tâches à la maison et la redéfinition des relations avec les parents et les membres plus âgés de la famille.

LES FAMILLES HONGROISES: PARTICULARITES STRUCTURELLES ET CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES

Les structures démographiques des familles en Hongrie sont devenues graduellement très similaires à celles considérées comme typiques à l'Ouest.

Il y avait auparavant une proportion relativement importante de familles traditionnellement nombreuses en Hongrie, principalement dans le milieu et le cadre rural/paysan, dont le centre d'intérêt et la cohésion était la maîtresse de maison, pour qui le devoir principal était l'éducation de plusieurs enfants, la responsabilité du ménage et l'offre de toutes sortes de services pour répondre aux besoins de la famille.

Cette structure familiale a été remplacée par la dominance de la forme moderne de petites familles nucléaires, qui comprend les parents avec un ou deux enfants à charge. Selon les données du Recensement Micro de 1984, 83% de la population vivait en famille. 95% de tous les enfants âgés de moins de 15 ans étaient élevés en famille.

Tableau III.1 : Situation de Famille de la Population au-dessus de 15 ans (en %)

	1980		1988	
	Pop.totale	femmes	Pop.totale	femmes
Hommes et femme célibataires	17,7	13,8	19,3	14,9
Mariés	67,4	64,3	62,9	59,9
Veufs	10,2	16,3	11,1	17,7
Divorcés	4,7	5,6	6,7	7,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Le nombre de mariages pour les personnes de plus de 15 ans en 1987 était de 50 ‰ pour les hommes et 38 ‰ pour les femmes. Cette divergence est due au fait que le nombre de femmes en Hongrie excède celui des hommes.

Il y a eu un changement considérable à la fois de l'âge du mariage et la différence d'âge des conjoints. Les hommes se marient plus tôt qu'il y a 40 à 50 ans, tandis que l'âge moyen des femmes au moment du mariage reste le même. Les données démographiques pour 1988 montrent que l'âge moyen des hommes qui se marient est de 27,9, tandis que pour les femmes il est de 24,8. Ces données, toutefois, englobent tous les mariages, et non les mariages de première noce seulement.

Etant donné que, durant les 50 dernières années le mode de vie et l'avenir professionnel des jeunes femmes et des jeunes hommes sont devenus très semblables, les aspirations au mariage ont fortement changé.

Le mariage en Hongrie, comme dans beaucoup d'autres pays et cultures était plus ou moins un moyen de se détacher des parents et d'accéder à une vie individuelle et autonome. Ceci est très différent du modèle traditionnel dans lequel, il y a encore 30 ou 40 ans, un homme n'était considéré comme mari responsable et respecté que s'il pouvait confirmer sa maturité par une carrière stable et une situation financière qui assurait sa capacité d'entretenir un ménage.

DIVORCE

Actuellement, les mariages sont moins basés sur les considérations traditionnelles de classe sociale, de fortune et de sécurité financière (bien que celles-ci soient toujours importantes); les choix basés sur les préférences émotionnelles et sexuelles deviennent plus importantes. Toutefois, cette nouvelle tendance n'a pas aidé à accroître la stabilité dans les relations.

Le taux de divorce en Hongrie est très important comparé aux données internationales. En 1987, il y avait 30.000 divorces - 2,8 pour 1000 habitants âgés de plus de 15 ans. Dans 69% de ces cas, les procédures de divorce étaient entamées par les femmes. Les données pour 1980 étaient de 65%.

Tableau III.2 : Le Nombre de Divorces pour 1.000 Habitants dans la C.E. en 1987

Belgique	2,0
Danemark	2,8
Allemagne	2,1
Grèce	0,9
Espagne	0,5
France	1,9
Italie	0,5
Luxembourg	2,0
Pays-Bas	1,9
Portugal	0,9
Royaume-Uni	2,9

Le "problème du divorce" en Hongrie est un phénomène largement discuté; entouré d'émotions profondes et d'interprétations très différentes. Il y a évidemment beaucoup de causes de divorce. Tenant compte de la structure et de la spécificité différente de la société hongroise, les causes les plus marquantes sont les suivantes :

LES CONDITIONS DE LOGEMENT

Il existe une crise du logement chronique en Hongrie. 10 à 15 années sont nécessaires à un couple pour acheter ou construire leur propre maison/appartement. La construction et la distribution des logements d'Etat ont diminué graduellement durant les années 80. Il est actuellement estimé que seul 1% des habitations est financé par l'Etat. Le déclin de la construction, supporté par l'Etat, a été suivi par une augmentation rapide des prix de l'immobilier. Entre 1980 et 1988, le coût de la construction d'une maison ou d'un appartement privé a augmenté de 238%. La plupart des jeunes mariés vivent avec leurs parents dans des petits appartements, dans des conditions très inconfortables, souvent avec seulement une chambre pour le couple et leur(s) enfant(s).

L'IMPACT DE "L'ECONOMIE PARALLELE"

Du fait que la plupart des gens n'ont pas de capital, la seule manière pour eux d'acquérir une place pour vivre est de se lancer ou d'intensifier leur participation à "l'économie parallèle". En Hongrie, cette "économie parallèle" n'est pas la même que la soit disant "économie au noir" de l'Ouest. En Hongrie, des gens sont effectivement employés à plus d'un travail et payent les contributions requises. La raison évidente pour laquelle des gens prennent un travail supplémentaire est bien entendu à cause des nécessités économiques.

Mais il existe une autre raison. Etant donné que jusqu'aux récents changements, l'Etat était le plus grand employeur, les gens devaient travailler dans des structures qu'ils ne pouvaient pas contrôler et faisaient souvent un travail pour lequel ils n'avaient absolument aucun intérêt. Par contre dans "l'économie parallèle", les Hongrois, le plus souvent, sont engagés dans des activités qu'ils définissent et/ou contrôlent eux-mêmes.

Par exemple, depuis des dizaines d'années, un grand nombre de gens de toutes professions - qu'ils vivent en ville ou à la campagne - travaillent leur petit terrain ou parcelle, en faisant pousser des légumes et des fruits pour leur propre consommation et pour vendre localement. De même, une autre activité, telle que la traduction, est souvent pratiquée comme deuxième travail à la maison, en dehors des contraintes du bureau. Ou, puisque récemment beaucoup plus de gens ont acquis des voitures, un travail lucratif a été adopté par beaucoup de Hongrois: le service de taxi à temps partiel. En été 1990, il a été estimé qu'il y avait plus de taxis à Budapest qu'à New-York.

Il est bien évident qu'un deuxième ou même troisième travail engendre des journées extrêmement longues, de 11 à 12 heures - sans *week-ends* pour la détente et sans vacances pendant de nombreuses années. Environ 75% des familles hongroises participent, d'une manière ou d'une autre, à cette "économie parallèle". Après une journée de travail intensive, les familles devront alors trouver le moyen d'effectuer les travaux ménagers qui étant donné le sous-développement chronique des services et de l'infrastructure, demande déjà pas mal de temps.

Ce type particulier de mode de vie a des conséquences fatales sur la vie conjugale. Les charges à long terme pour obtenir une maison et une sécurité financière pour la famille créent un cercle

vicieux : les jeunes couples surseoient à leurs relations pleines de gaieté et au temps passé ensemble maintenant, dans le but et dans l'espoir de meilleures conditions et de relations plus riches dans le futur. Tandis qu'ils travaillent pour une meilleure vie dans des conditions très difficiles et dans un stress permanent, tout en étant confrontés à des frustrations et à la solitude, ils tuent souvent leurs relations.

Un autre facteur qui contribue à ce haut taux de divorce est la migration. Les jeunes gens de la campagne recherchent des travaux mieux rémunérés dans l'industrie et quittent leurs familles qui leur ont procuré un soutien psychologique et pratique. Bien que ces départs soient conçus pour être seulement temporaires, ils deviennent souvent irréversibles, et mènent au divorce.

LES REMARIAGES

Le taux de divorce important est accompagné d'un taux de remariage tout aussi important et croissant. En 1988, 30,5% de tous les mariages ont eu lieu parmi des couples qui avaient déjà été mariés auparavant. Ainsi, le taux élevé de divorce n'est pas un refus du mariage dans la société hongroise. C'est plutôt un signe des conditions sociales et économiques défavorables qui militent contre l'établissement d'une vie familiale stable lors du premier essai au mariage. Ainsi les gens s'acharnent et il existe un cycle de mariage-divorce et remariage où quelques personnes se marient trois à quatre fois.

Une des conséquences du divorce est la condition parentale d'isolé. Dans les années 80, le nombre de foyers comptant un parent isolé a nettement augmenté. Environ 10 à 12% des familles, comprenant des jeunes enfants dépendants n'ont qu'un parent. 92% de ces familles mono-parentales sont dirigées par des femmes.

CONCUBINAGE

Les familles sont généralement fondées par le mariage d'un jeune couple - en général, le concubinage n'est pas accepté, spécialement parmi ceux qui ont choisi d'avoir des enfants. De plus, les règlements légaux qui régissent, par exemple, l'adoption ou l'accès aux prêts préférentiels pour la construction ou l'achat de propriétés sont discriminatoires envers les couples concubins. Ceci, évidemment, aide à maintenir les valeurs très conservatrices et rigoureusement orientées vers le mariage de la société hongroise.

La concubinage est plus accepté et mieux toléré parmi ceux qui ont déjà divorcé ou ont déjà perdu leur conjoint avant d'entamer cette forme déviée de liaison. La concubinage est aussi plus fréquent chez les jeunes des villes AVANT le mariage et parmi les adultes, généralement autour de la quarantaine, qui en partie pour des raisons émotionnelles, pour des raisons pratiques et financières, ne veulent pas supporter toutes les conséquences légales et les obligations sociales requises par le mariage.

LA MATERNITE

En Hongrie, le succès de la famille, son prestige et son appréciation par la classe/milieu social et par la société, est jugée par sa capacité de fournir des conditions matérielles suffisantes, des vêtements, une bonne éducation ou des vacances aux enfants.

A la naissance de leur premier enfant, non seulement les hommes mais les deux parents sont salariés actifs. Les femmes ne renoncent pas à leur emploi rémunérateur à temps plein pour élever l'enfant. Elles restent très rarement à la maison pour devenir femme au foyer. C'est une des différences majeures des standards de la courbe de la vie professionnelle des femmes à l'Ouest, celle-ci montre deux sommets : une avant le mariage et la naissance des enfants et la seconde après que les enfants aient atteint l'âge adolescent ou sont déjà devenus de jeunes adultes.

L'explication réside principalement dans le caractère "socialiste" du marché de l'emploi et dans les politiques de l'emploi. Comme indiqué (voir LES FEMMES DANS LE MARCHÉ DE L'EMPLOI, p. 17), en Hongrie, toute forme de travail à temps partiel ou de travail sous contrat à la maison, était et est encore très rare.

Tableau III.3: Taux d'Activité des Femmes au Travail au Moment de la Naissance de l'Enfant

1950	33%
1988	89%

En moyenne, les parents sont plus jeunes de 3 à 4 années à la naissance de leur premier enfant qu'il y a 40 ans.

La taille moyenne des familles en Hongrie s'est stabilisée à un niveau tellement bas depuis longtemps que même le simple renouvellement de la population n'est pas assuré. Les données montrent que le nombre d'enfants planifié par un couple au moment de leur mariage est plus bas que celui qui serait nécessaire pour maintenir la croissance démographique.

Les femmes se mariant en 1966 planifiaient d'avoir	1,89 enfants
" 1974 "	2,17 "
" 1980 "	2,05 "
" 1987 "	2,05 "

En ce qui concerne la fertilité des femmes, il existe des différences considérables en rapport avec leur résidence, leur éducation et leur activité économique. En milieu rural, il y a en moyenne 33 enfants de plus pour 100 familles que dans celles vivant à Budapest. Les familles dans lesquelles la femme a quitté l'école avant l'âge de 14 ans comptent deux fois plus d'enfants que dans celles où la femme a reçu une éducation universitaire. Les familles de minorité ethnique, à savoir tzigane, ont toutefois beaucoup plus d'enfants que la famille hongroise moyenne. Dans les familles où les femmes ne sont pas salariées actives, il y a 53 enfants de plus pour 100 familles que dans celles où les femmes sont économiquement actives.

CONGES DE MATERNITE

Les mères ont droit à 24 semaines de congé de maternité. De celles-ci, quatre semaines doivent être prises avant la date de l'accouchement prévue. Ces 24 semaines sont entièrement payées au taux du dernier salaire, à la condition que les contributions pour l'assurance nationale obligatoire ont été payées auparavant pendant deux ans. De plus, après la naissance de l'enfant, chaque mère reçoit une somme importante standard si, durant sa grossesse, elle s'est présentée aux quatre check-ups obligatoires. Depuis le 1er janvier 1988, cette somme représente environ deux-tiers du revenu mensuel moyen.

GARDE D'ENFANTS

Les différentes sortes de garde d'enfants sont résumées au tableau III.5, p.27. Ces données montrent que les enfants en dessous de 3 ans sont gardés surtout par leur mère. Les systèmes institutionnels de garde deviennent plus importants après 3 ans, lorsque les femmes retournent à leur travail.

La grande majorité des femmes reste à la maison avec leur enfant de 1 an à 1 an et demi après les 24 semaines de congé de maternité. Ce retrait temporaire du marché de l'emploi a été rendu possible par un système spécial d'avantages: la Subvention pour enfants en bas âge (gyes) et l'Allocation pour enfants en bas âge (gyed).

La Subvention pour enfants en bas âge - fut introduite en 1967. C'était un avantage à taux fixe pour les mères, pendant une période de 2 ans, avec la protection de leur emploi. Au moment de son introduction, la somme équivalait à environ 40% du salaire féminin moyen. Cette subvention devint presque immédiatement très populaire. Elle a toutefois perdu une partie de son attrait au commencement des années 80, quand les augmentations de l'inflation dépassèrent très largement l'augmentation modeste de la subvention.

Comme le chômage augmentait dans les années 80 et qu'il n'y avait pas assez de ressources pour intensifier les formes institutionnelles de garde pour les tout petits, le gouvernement changea le système en introduisant une nouvelle allocation pour enfants en bas âge, proportionnelle aux salaires, en 1985.

L'Allocation pour enfants en bas âge - donne le choix aux mères, employées auparavant, de rester à la maison pendant 2 ans, après leur congé de maternité, tout en percevant 75% de leur ancien salaire. La subvention à taux fixe pour enfants en bas âge (gyes) est restée disponible pour une troisième année additionnelle. Cet avantage de garde d'enfants est destiné explicitement aux femmes vivant en ménage, pour rester à la maison avec leur enfant.

La loi prévoit aussi cet avantage pour les pères, mais seulement à partir de la deuxième année. Toutefois, généralement, les hommes qui vivent en famille réclament cet avantage très rarement. Malgré cela, la participation des hommes aux activités journalières pour élever les enfants est très répandue en Hongrie. Le temps que les pères passent avec leurs enfants ne signifie pas tellement prendre soin d'eux dans le sens stricte du terme, mais plutôt participer à l'aspect créativité/aprentissage de leur éducation.

Tableau III.4 : Les Femmes qui Profitent de ces Avantages Collectifs (en %)

	<u>Subvention pour</u> <u>enfants en bas âge</u>	<u>Avantages pour</u> <u>enfants en bas âge</u>	
	<u>1969</u>	<u>1979</u>	<u>1986</u>
Ouvrières	72	88	93
Employées	55	79	85
Employés dans les coopératives agricoles	71	69	84
Total	66	83	89

La proportion des femmes qui ont choisi de rester à la maison jusqu'au 3ème anniversaire de l'enfant à augmenté. Au début des années 70, moins du tiers des femmes économiquement actives ont choisi cette option: 44% d'ouvrières et 23% d'employées. Aux environs de 1986, cette proportion a augmenté jusqu'à atteindre la moitié des femmes qui y avait droit: 60% d'ouvrières et 43% d'employées.

Tableau III.5 : Types de Garde d'Enfants en-dessous de 15 ans (en %)

	<u>Age de l'enfant</u>			
	<u>0-3</u>	<u>4-6</u>	<u>7-10</u>	<u>11-14</u>
LE RESPONSABLE				
LA MERE qui				
- est en congé de maternité/subvention pour enfants en bas âge	62,2	8,0	3,1	1,4
- Travaille à la maison	1,7	2,9	4,6	4,5
- Est une femme au foyer	6,8	5,6	6,7	7,1
- Travaille en permanence en équipe de nuit	0,1	0,1	0,2	0,3
- Trouve le moyen de combiner emploi et élever leur enfant	0,6	0,8	2,2	
				2,7
- Sous-total	71,4	17,4	16,8	16,0
AUTRE QUE LA MERE , mais				
- Service collectif de crèches /pré-gardiennes/garderies scolaires	24,9	77,9	65,7	38,1
- Grand-parents	2,9	3,5	6,8	7,4
- Père	0,1	0,2	0,6	0,9
- Frère/soeur ou autre parent	0,2	0,4	2,1	2,3
- Employées de maison	0,4	0,2	0,2	0,2
- Autres	0,2	0,4	1,3	4,9
- Pas de responsable - l'enfant est seul tandis que les parents travaillent	0,0	0,0	6,5	30,2
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0

SYSTÈMES DE GARDE D'ENFANTS

En Hongrie, les systèmes de garde d'enfants sont très complets et relativement bien organisés. La garde d'enfants est fournie et largement subsidiée par l'Etat. Toutes les formes de systèmes de garde d'enfants sont réglementées par les mêmes règles, tel que le degré de contribution des parents pour la nourriture etc.

Crèches

Les Crèches sont à la disposition de tous les enfants de 0 à 3 ans. Etant donné que les femmes ont droit à un long congé après l'accouchement; aujourd'hui, la majorité des enfants à la crèche ont entre un an et demi et trois ans. Les Crèches sont ouvertes jusqu'à 18h00.

Les garderies

Les garderies sont destinées aux enfants âgés de 3 à 6 ans; 85% de tous les enfants de ce groupe d'âge vont en garderie. De toutes les garderies, 30% se trouvent à l'endroit du travail et 70% sont gérées par l'Etat. Les garderies sont aussi ouvertes jusqu'à 18h00.

Les facilités après l'école

Les enfants peuvent prendre tous leurs repas à l'école et peuvent y faire leurs devoirs, sous surveillance. 50% environ des écoliers profitent de cette facilité qui normalement est disponible jusqu'à 16h00, mais qui peut être prolongée à la demande des parents.

ALLOCATIONS FAMILIALES

Elles sont d'un faible montant, à taux fixe, qui représente environ un tiers du salaire mensuel moyen, elles sont payées par l'Etat aux familles qui ont deux enfants ou plus. Elles sont payées jusqu'à l'âge de 16 ans, ou jusqu'à 19 ans si les enfants sont encore à l'école. Elles sont aussi redevables aux familles avec un enfant jusqu'à l'âge de 6 ans. Les parents isolés reçoivent un peu plus qu'un couple avec enfant.

Jusqu'à récemment, elles n'étaient payées qu'aux parents qui avaient du travail et c'était le père qui avait le droit de les réclamer. Dans le cas de parents séparés, les allocations familiales étaient versées au parent qui avait la charge des enfants.

Depuis le mois de mars 1990, les allocations familiales sont devenues un droit du citoyen, donc universel, qui ne tient nullement compte de la situation de l'emploi des parents. En août 1990, les allocations familiales ont été augmentées de 8%.

SANTE

Durant les quarante dernières années, la mortalité infantile a fortement chuté, grâce à l'amélioration du niveau de vie, des soins de santé et de l'introduction de la vaccination. Cette tendance continue, bien que la mortalité infantile soit encore forte en Hongrie. En Europe, seule la Yougoslavie, la Roumanie et l'URSS la dépassent.

En 1980, il y avait 23 décès pour 1.000 naissances; mais en 1987, ce chiffre est tombé à 17.

Plus de 99% des bébés naissent à l'hôpital. Les soins de santé des mères et des enfants sont assurés par un réseau organisé. Durant leur grossesse, les mères subissent au moins quatre check-ups.

CONTROLE DES NAISSANCES

Dans les années 80, environ un tiers des femmes de 17 à 49 ans employait la pilule comme méthode anticonceptionnelle, et environ un cinquième des femmes mariées de 15 à 39 ans employait des moyens intra-utérins. Comme beaucoup de femmes n'emploient aucun moyen contraceptif, ou alors l'emploient irrégulièrement ou peut-être leur méthode n'est-elle pas assez effective, les grossesses non désirées sont souvent interrompues par IVG (Interruption Volontaire de Grossesse).

Après la guerre, IVG était illégal en Hongrie - sauf cas exceptionnel - et jusqu'au milieu des années 50, il y avait environ de 100.000 à 150.000 IVGs par an.

Début 56, plusieurs mesures concernant la santé en relation avec le contrôle des naissances furent prises, principalement un décret qui légalisait et facilitait l'interruption de la grossesse. Un des buts de la légalisation était d'éviter le tort que l'IVG illégal faisait à la santé des femmes. De plus, à la fois le gouvernement et l'opinion publique réalisaient que toute femme avait le droit de décider du nombre de ses futurs enfants et donc, d'employer l'IVG comme moyen de contrôle de naissance. La législation sur l'avortement était aussi motivée par le fait que, à cette période, en Hongrie, le planning familial et la disponibilité de contraceptifs modernes en étaient à leur balbutiement. La limite légale courante en application pour l'IVG est de 12 semaines.

Tableau III.6 : Le Nombre d'IVGs Légaux Déclarés

<u>Année</u>	<u>Nombre d'IVGs par 1000 femmes</u>
1950	1,7
1960	162,2
1970	192,3
1980	80,9
1989	87,1

Depuis l'élection du nouveau gouvernement, en avril 1990, le problème de l'IVG légalisé est inscrit à l'agenda politique. Il existe diverses tendances, principalement religieuses et de droite, qui veulent rendre l'IVG illégal ou restreindre sévèrement l'accès à la loi à la femme enceinte en général.

Un recensement d'opinions sur l'IVG a été effectué en juillet 1990 pour l'Institut National de la Santé. Les résultats ont été :

- 33% des gens disaient que l'IVG est un droit humain fondamental pour la femme.
- 17% aimeraient garder la loi actuelle telle quelle.
- 30% seulement acceptaient l'IVG, si la vie de la mère ou de l'enfant est en danger.
- 2% étaient contre l'IVG.

De plus, 75% de l'échantillonnage disait que la naissance d'un enfant non désiré, aurait un effet défavorable sur toute la famille. La notion que les maris aussi doivent être concertés, était soutenue par 71%.

Une pétition en faveur du droit des femmes à l'avortement légal a déjà commencé en juillet 1990 par le réseau féministe nouvellement formé, avec le support de la section féminine du Parti des Verts.

Chapitre IV

LES FEMMES ET LA VIE POLITIQUE

Un des facteurs le plus passionnant dans les changements récents en Hongrie, a été manifestement le commencement des développements de la démocratie et d'une nouvelle culture politique.

La démocratie parlementaire en est à ses débuts en Hongrie, et la tendance de "laisser le peuple décider", après quarante années de communisme d'Etat, est usée jusqu'à la corde. Ainsi, des élections et des référendums sont constamment en cours et en préparation. Six occasions de ce genre se sont présentées entre novembre 1989 et novembre 1990.

Tout d'abord, novembre 1989 vit le premier référendum national qui donnait la chance au peuple de voter pour une variété de problèmes politiques. Cela a été vraiment la première fois que les gens étaient invités à exprimer leurs opinions librement; on leur donnait donc un rôle dans le pouvoir de décision de la vie politique hongroise. Le plus haut taux de participation était atteint pour ce référendum, avec plus de 70% de l'électorat participant au vote.

ELECTIONS GENERALES

Après le référendum, on entama avec frénésie les préparatifs en vue du premier tour des élections générales du 25 mars 1990. Ceci était vraiment la première fois, depuis 1947, que les gens votaient pour des candidats parlementaires qui représentaient plus d'un parti. Cette occasion marque le début des élections parlementaires "libres et démocratiques" en Hongrie.

Dans le passé, du fait que le vote était obligatoire, les statistiques officielles montraient que le gouvernement était élu par, à peu près, 95% du peuple. Toutefois, il n'existait qu'un choix: les candidats du parti communiste dominant.

En 1990, le système du multipartisme a acquis sa légitimité, et jusqu'à 65 partis - officiellement enregistrés - sont entrés dans l'arène politique et ont commencé leur campagne pour une partie du pouvoir. Après les élections de mars, seuls douze partis sont restés en lice pour gagner des sièges parlementaires.

Le deuxième tour se passa le 8 avril 1990, les candidats de six partis, des douze initiaux, remportèrent les sièges décisifs. Bien avant le deuxième tour des élections, il était clair que pas un seul des partis n'aurait assez de majorité pour former un gouvernement. L'idée qu'il y aurait un gouvernement de coalition était déjà acceptée, en général, par les gens; la question était pourtant: quelle sorte de coalition ?

LES PARTIS PRINCIPAUX

Le Forum Démocratique Hongrois (MDF) - commença comme groupe d'opposition en 1988 et devint le plus grand parti d'opposition avant les élections. Il représente un nombre de différentes

traditions: le populisme rural, le libéralisme économique classique, le traditionalisme et le nationalisme. Ils prétendent être les héritiers spirituels de la révolution de 1956. Le MDF est un parti politique de centre droit. En automne 1990, une organisation féminine au sein du MDF était en formation.

L'Alliance des Démocrates Libres (SzDSz) - s'est développée à partir de l'Opposition Démocratique de la fin des années 70. Le parti compte beaucoup d'intellectuels et de critiques de premier plan du régime précédent, y compris des auteurs des publications "Samizdat". Il débuta par un groupement basé à Budapest et était considéré comme étant essentiellement urbain. Il possède néanmoins, un grand nombre d'adhérents dans les campagnes. Ils sont partisans de l'économie de marché libre et de la fin du contrôle de l'Etat, particulièrement dans les industries. Le SzDSz est politiquement un parti progressiste de centre gauche. Un groupe de femmes, au sein du SzDSz a été créé en automne 1990.

Le Parti des Petits Propriétaires Indépendants (FKgP) - il fait valoir, sans cesse, sa continuité d'avec le passé (il était le plus grand parti de 1945 à 1947); le FKgP a un objectif principal; le retour de la terre au propriétaires privés sur base de la propriété terrienne de 1947. Il s'oppose avec virulence à l'agriculture collectiviste. C'est essentiellement un parti traditionaliste de droite. Une organisation des femmes du parti est actuellement en cours.

Le Parti Socialiste Hongrois (MSZP) - a été constitué par les anciens membres de l'aile réformiste de l'ancien parti communiste hongrois. Ils siégeaient au gouvernement jusqu'aux élections. Le MSZP s'est engagé à poursuivre une politique de multipartisme de démocrate et d'économie de marché social. Politiquement il reste à gauche et au centre gauche.

L'Alliance des Jeunes Démocrates (FIDESZ) - s'est développée en tant que parti de jeunes gens, provenant des groupes d'étudiants en opposition démocratique. Le FIDESZ prône des politiques progressistes, sur beaucoup de questions, comprenant les droits de l'homme, le retrait des troupes soviétiques, les campagnes de référendums. Leur popularité ne provient pas seulement des jeunes, ils peuvent compter beaucoup de pensionnés parmi leurs supporters. Le FIDESZ avait un comité séparé de femmes avant les élections, mais il semble avoir disparu au moment du deuxième tour des votes. Politiquement c'est un parti progressiste de centre gauche.

Le Parti du Peuple Chrétien Démocrate (KDNP) - il s'appelle lui-même un parti du futur et veut actualiser les véritables valeurs chrétiennes dans la société. Ils sont partisans d'une dénationalisation à grande échelle et d'une vaste réforme agraire; ils cherchent à introduire l'éducation religieuse dans les écoles. Un parti traditionaliste de droite.

Le Parti Social Démocrate qui est dirigé par une femme, Anna Petrasovits, n'a pas eu assez de succès pour entrer au Parlement, il a aussi formé une section séparée de femmes.

Similairement, le *Parti des Verts*, qui est très actif dans les questions et dans les campagnes concernant l'environnement, a un groupe séparé de femmes qui a été très actif, conjointement avec le *Réseau Féministe*, pour défendre les lois existantes sur l'avortement.

Comme décrit dans l'INTRODUCTION, aucun des partis politiques ne tient une liste de ses membres/sympathisants féminins. Les élections n'ont pas été conçues en vue d'obtenir des données concernant le sexe de l'électeur sur les bulletins de votes; on ne peut donc pas savoir combien de femmes ont voté ni quel parti elles soutenaient.

RESULTATS DES ELECTIONS DE 1990

Le nouveau système électoral hongrois est le résultat d'une loi électorale très complexe. C'est un mélange de différents systèmes électoraux qui essaye de combiner des éléments du système du "première arrivé au poteau" avec une représentation proportionnelle, tout en tenant compte des facteurs nationaux et régionaux.

Des 386 membres du Parlement, 176 sont directement élus dans des circonscriptions à membre unique, 152 sont élus sur base proportionnelle à partir de listes régionales, et 58 sont élus indirectement à partir des listes du parti national par le système du vote unique transférable.

En Hongrie, des 10,5 millions d'habitants, 7,7 millions constituent l'électorat. Lors de ces premières élections libres pour un gouvernement démocratiquement élu, seulement 5 millions de gens ont exercé leur droit au vote.

L'élection a été gagnée par le forum démocratique hongrois (MDF), avec 43% des votes. Le nouveau gouvernement a été finalement formé, le 22 mai 1990, par le MDF, en coalition avec le FKgP et le KDNP. Ensuite, le gouvernement a demandé aux partis de l'opposition et au pays de lui accorder 100 jours "d'indulgence" pour lui permettre de préparer les réformes politiques et économiques nécessaires à un nouveau système.

La vogue des élections a continué avec un autre référendum, fin juillet, pour la Présidence de la République hongroise. La personne qui a été soutenue et désignée par tous les partis est un membre effectivement très respecté du parti de l'opposition: le SZDSZ.

L'élection pour déterminer, aussi pour la première fois, les limites du pouvoir et du contrôle des autorités locales, s'est tenue fin septembre. Mais les résultats électoraux de 1990 montrent clairement les signes d'une "fatigue électorale", puisque plus de 60% de l'électorat n'a pas daigné se présenter pour voter. Etant donné la faible participation de l'électorat les élections locales ont été répétées en octobre avec un résultat, encore plus décourageant, de participation électorale de seulement 27,4%.

Ce manque de volonté de la part du peuple de participer aux procédés démocratiques, nouvellement créés; les politiciens hongrois l'ont ressenti comme une indication du mécontentement grandissant envers le nouvel ordre politique.

LES FEMMES ET LE POUVOIR

Il est très frappant de constater combien la société hongroise est marquée par le manque total de femmes au niveau du pouvoir et des décisions. Bien que le système socialiste ait offert aux femmes la possibilité d'acquérir des qualifications de haut niveau d'instruction et d'accéder à des positions professionnelles, toutes les positions à haut profil et de premier plan étaient toujours occupées par des hommes. Les changements de ces deux dernières années en Hongrie n'ont pas changé, ni modifié cette pratique. Au cabinet du dernier gouvernement, il y avait au moins une femme (Ministre de la Santé). Le nouveau gouvernement est entièrement masculin, aucune femme n'occupe une position ministérielle. Dans les différents ministères, quatre femmes occupent une position haut placée, allant de sous-secrétaire à assistante.

Durant la campagne électorale pour le Parlement de 1990, il y avait 3.507 candidats, dont seulement 316 (9%) étaient des femmes.

Le Parlement Hongrois comprend 386 sièges, dont 28 ont été gagnés par des femmes lors de ces élections de 1990. Cela représente 7,2% du nombre total des membres du Parlement. Il est saisissant de constater que ce Parlement, élu démocratiquement, comprend moins de femmes parlementaires que dans le dernier de celui de "l'Etat à parti unique". Durant les dernières élections de 1985, 80 sièges ont été gagnés par des femmes, ce qui représente 21% de femmes, membres du Parlement.

Tableau IV.1 : Le Nombre de Femmes, Membres du Parlement, des Différents Partis Politiques en 1990

MDF	8
SzDSz	8
HSP	5
FKgP	3
FIDESZ	2
KDNP	1
INDEPENDANTS	1*
Total	28

* En dehors des six partis décrits ci-dessus, quelques sièges ont été gagnés par quelques-uns des autres partis politiques/groupes de pression qui, individuellement, ne sont pas assez nombreux pour pouvoir former un groupe au Parlement. En général, il sont appelés "Indépendants".

LES ORGANISATIONS DE FEMMES

Jusqu'aux changements récents, il existait une seule organisation principale de femmes, le Conseil des Femmes Hongroises. C'était une organisation officielle du parti au pouvoir, qui représentait donc le "Mouvement Officiel des Femmes" en Hongrie. L'existence même de cette structure

officielle excluait la possibilité pour les femmes de créer toutes sortes de groupements, soit politiques, sociaux, communautaires ou d'auto-assistance, avec lesquelles les femmes à l'Ouest sont si familières.

Avec le souffle du changement dans le système politique et dans la composition du gouvernement, l'organisation officielle des femmes a aussi subi quelques changements. Elle s'est désolidarisée du parti et s'est reconstituée en Alliance des Femmes Hongroises.

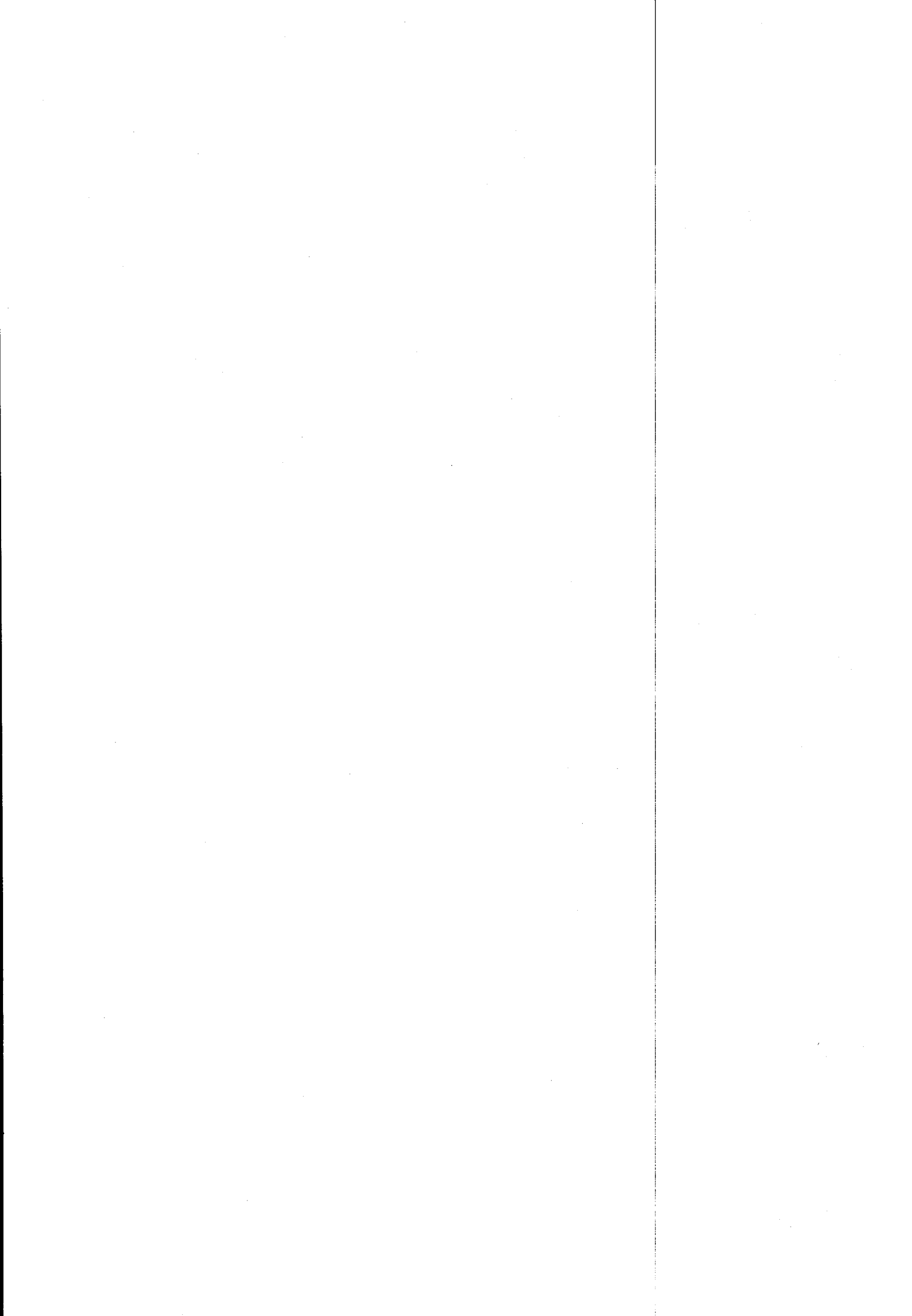
Bien que les gens aient pu lire que le mouvement des femmes existait à l'Ouest et qu'il y ait eu des articles et des débats (tout-à-fait théoriques) sur celui-ci, aucune organisation autonome de femmes n'a vu le jour avant 1990.

Avec la libéralisation des structures politiques, quelques groupes de femmes ont été créés pour répondre aux différents niveaux des besoins (voir ANNEXE 2). Ces groupes sont très petits, spontanés et tout à fait non-subventionnés.

LES GROUPES DE PRESSION POLITIQUES

Il est vrai que le manque de ressources est un des obstacles majeurs à la formation de n'importe quelle sorte de groupe communautaire ou politique. Malgré tout, des essais acharnés ont été faits par quelques professionnels engagés, dont le travail facilitait la propagation d'une variété de groupements nouveaux et "de remplacement". Ceux-ci couvrent l'aide aux vagabonds, aux jeunes chômeurs, aux tziganes, aux sans-abri, etc. (voir ANNEXE 2).

Il est trop tôt pour spéculer sur la manière dont ces groupements se développeront et survivront dans le nouveau climat politique, ainsi que de savoir dans quelle mesure ils seront capables d'exercer une pression et/ou de devenir des agents du changement.



Chapitre V

LES FEMMES ET LA LOI

La législation qui gouverne l'égalité et l'égalité des chances, ainsi qu'elle est connue par les Etats Membres de la Communauté Européenne, n'est pas bien développée en Hongrie.

Il n'y a pas de réelle législation "spéciale" pour les droits de la femme et le concept de "l'égalité des chances" est pratiquement inconnu. Il est important de signaler que ces mots: "égalité des chances", en ce qui concerne les femmes, n'ont pas encore été prononcés par un seul des membres du Parlement (masculin ou féminin) nouvellement et démocratiquement élus, qui sont entrés au Parlement en 1990.

Il existe toutefois, conçu dans l'esprit du socialisme et de l'égalitarisme, quelques clauses inscrites dans la Constitution Hongroise qui gouvernent ou ont un rapport avec l'égalité et le statut des femmes.

Ce chapitre analysera la législation hongroise existante qui concerne les femmes dans le contexte des cinq directives actuelles de la Communauté Européenne. Une comparaison sera faite aussi entre les propositions de directives, les résolutions et les Programmes d'Action de la Communauté Européenne, et les mesures qui pourraient être équivalentes à celles qui existent en Hongrie.

L'EGALITE DES REMUNERATIONS

En Hongrie, l'égalité des rémunérations a figuré dans les textes de loi depuis 1949. L'article 70/B paragraphe 1, de la 1ère loi de la Constitution Hongroise (amendée en 1972) énonce que: "Dans la République Hongroise, tout le monde a le droit au travail et le droit de choisir librement une profession ou un travail". Le paragraphe 2 du même article spécifie que: "A travail égal, tout le monde, sans différence, a droit à l'égalité des rémunérations".

Cette formulation, bien que plus étroite dans sa perspective, est plus ou moins équivalente au texte de l'Article 119 du Traité de Rome qui gouverne toute la législation de la Communauté Européenne. La Directive pour l'égalité des rémunérations (75/117/EEC), conçue pour appliquer le principe de l'égalité des rémunérations entre hommes et femmes établit par l'Article 119, a élargi le concept initial de l'égalité des rémunérations. L'Article 1 de la Directive établit que: "le principe de l'égalité des rémunérations entre les hommes et les femmes... implique que, pour un même travail ou pour un travail auquel est attribué une valeur égale, l'élimination, dans l'ensemble des éléments et conditions de rémunération, de toute discrimination fondée sur le sexe". L'importance de ces termes est qu'ils introduisent le concept de "valeur égale" dans la loi.

En pratique, comme partout, les hongroises ne perçoivent pas le même salaire que les hommes. En moyenne, cela dépend du secteur, les femmes reçoivent de 75 à 80%, et souvent moins, du salaire payé aux hommes. Mais il existe quelques différences sectorielles intéressantes dans cette différence de rémunération.

Entre 1982 et 1987, dans les différents secteurs de l'économie, les rémunérations mensuelles moyennes des femmes augmentaient plus vite que celles des hommes.

Tableau V.1 : Travail Manuel : Rémunération Mensuelle Moyenne des Femmes en Pourcentage de la Rémunération Moyenne des Hommes

	<u>1982</u>	<u>1987</u>
Industrie	70	73
Industrie de la construction	65	69
Agriculture, sylviculture	69	70
Transports	74	71
Commerce	77	80
Stations hydrauliques	65	66

Il existe aussi quelques différences intéressantes de rémunérations, non seulement comparées à celles des hommes, mais **Parmi les Femmes**.

Tableau V.2 : Rémunérations Mensuelles Moyennes des Travailleuses Manuelles Comparées à Celles des Hommes dans l'Industrie (en %)

	<u>1982</u>	<u>1987</u>
Ouvrières spécialisées	73,1	75,8
Ouvrières semi-spécialisées	75,7	78,8
Ouvrières non spécialisées	77,5	84,3

Les données ci-dessus, qui montrent que les ouvrières non spécialisées gagnent une rémunération plus importante que celles qui sont spécialisées, pourraient être surprenantes. Cette différence est due au fait que, dans les années 70, les Comités de Femmes officiellement créés des Syndicats et du Conseil des Femmes, supportés par le Parti Communiste au pouvoir, commencèrent à contrôler la rémunération des femmes. En conséquence, des demandes pour l'égalité des rémunérations avec celles des hommes, pour les femmes qui accédaient au marché de l'emploi - qui étaient évidemment plus jeunes que certaines des ouvrières spécialisées - étaient régulièrement introduites. Ces actions eurent comme résultat que certaines femmes plus âgées gagnaient moins que les plus jeunes.

Pour une analyse sectorielle détaillée concernant la rémunération des femmes, voir Tableau V.4.

La rémunération des employées, dans les différents secteurs et professions, dépend de leur formation/qualifications, ancienneté et, évidemment, leur poste réel dans la hiérarchie des cadres.

Tableau V.3 : Salaires Moyens des Employées Comparés à la Rémunération des Hommes en 1986

Administrateurs	79%
Administrateurs-adjoints	83%
Directeurs	86%
Directeurs de production	78%
Cadres	83%
Employés de bureaux	90%
Autres employés	66%

Tableau V.4 : Analyse Sectorielle de la Rémunération des Ouvrières Spécialisées Comparée à Celle des Hommes (en %)

	<u>1982</u>	<u>1987</u>
<u>Industrie</u>		
Fabricants d'instruments mécaniques	81	85
Mécaniciens radio & TV	97	97
Pharmaceutiques	77	75
Fileurs	96	121
Tisserands	89	90
Piqueurs pour chaussures	86	87
Ouvriers textile	82	75
<u>Agriculture</u>		
Cultivateurs	87	81
Eleveurs de volaille	91	87
Eleveurs de bétail	85	89
<u>Transport et télécommunications</u>		
Conducteurs de tram, bus, trolleybus	91	94
Employés de la poste	99	93
<u>Commerce</u>		
Vendeurs de magasin (non alimentaire)	84	87
Vendeurs de magasin alimentaire	84	88
<u>Services</u>		
Coiffeurs	91	89
Employés dans un laboratoire photo	106	102

Le problème en Hongrie n'est pas seulement une inégalité dans les rémunérations, mais le fait - pratiquement universel - que les femmes sont maintenues aux échelons inférieurs du marché de l'emploi. Il est très difficile pour une femme d'obtenir de l'avancement dans les différentes professions et d'être promue à un poste mieux rémunéré.

Il n'y a pas eu de procès proprement dit sur l'égalité des rémunérations, en fait, il n'y a pas eu un seul procès qui invoquait cet article particulier de la Constitution.

EGALITE DE TRAITEMENT

Le concept de "l'égalité de traitement" est une part intrinsèque, et s'est développé à partir du principe de l'égalité. La Directive sur l'Egalité de Traitement de la Communauté (76/207/CEE) cherche à compléter la Directive sur l'égalité des rémunérations, et, à faciliter l'accès des femmes au marché de l'emploi en proscrivant la discrimination. Il établit le principe du traitement égal pour les femmes en ce qui concerne l'accès à l'emploi, à la formation, à la promotion professionnelle, et les conditions de travail. La Directive spécifie que "... il n'y aura pas de discrimination fondée sur le sexe, soit directement, soit indirectement par référence, notamment, à l'état matrimonial ou familial".

Il n'y a aucune législation comparable en Hongrie. La seule référence au traitement des femmes sur le marché de l'emploi, est incluse dans la 2ème Loi sur le Code du Travail de 1967. L'Article 18, paragraphe 3, spécifie que: "Lors de l'établissement des contrats d'emploi ou des règlements concernant d'autres relations ayant trait à l'emploi, il est interdit de faire des différenciations désavantageuses entre les travailleurs à cause de leur sexe, âge, nationalité, race ou origine".

En théorie, ceci semble assurer un traitement égal pour les femmes dans ces domaines. Toutefois, la pratique est très différente. Tout d'abord, les femmes ont été exclues de certains travaux.

L'Article 20, paragraphe 2, du Code du Travail indique que "Les femmes et les mineurs (de moins de 18 ans) ne peuvent pas être employés à des travaux qui pourraient avoir des conséquences désavantageuses sur leur santé physique et leur développement futur." Un supplément au Code du Travail, reprenant, page après page, ces soi-disant travaux dangereux, est employé comme guide.

Ces travaux comprennent des activités telles que le transport de lourdes pierres, le travail à la mine, dans des tunnels et dans des conditions où la pression de l'air est forte, le pilotage d'avions, la conduite des trains et de tout autre transport par le rail, la conduite des véhicules de transport, des camions, des tracteurs et d'autres machines agricoles.

Jusqu'au commencement des années 80, la liste ci-dessus incluait aussi la conduite des bus; mais, à cause de la grave pénurie de conducteurs de bus masculins (le travail est très mal payé), il devint soudainement moins dangereux physiquement pour les femmes, et elles ont été recrutées en grand nombre.

La discrimination envers les femmes est pléthore en Hongrie. La culture, traditionnellement, est tellement dominée par les hommes que les femmes ne remarquent même plus quelque-unes des pratiques discriminatoires les plus flagrantes. Ou, même quand elles le remarquent, la question a toujours été considérée comme "secondaire" à cause du rôle des hommes et des femmes dicté par la tradition qui est cimentée autour de la famille. Jusqu'à présent, la famille avait une fonction politique puisqu'elle jouait un rôle protecteur contre un Etat tyrannique. Ainsi, la discrimination continue dans la nouvelle ère. Par exemple, le chômage est un phénomène relativement "nouveau" en Hongrie, et les agences pour l'emploi, qui consignent la disponibilité des emplois, commencèrent seulement à fonctionner en 1988. Les données que ces agences présentent, montrent le nombre total d'emplois disponibles dans chaque secteur ou catégorie; de cet ensemble, ceux qui sont **POUR HOMMES SEULEMENT** sont mentionnés. N'importe quel employeur peut décider du sexe de leur futur travailleur - il est donc inutile que les femmes s'y inscrivent.

A la fin de 1989, des 46.609 emplois disponibles, 31.750, représentant 68%, n'étaient réservés qu'aux hommes. De plus, quelques annonces d'emploi dans les journaux (pour des comptables, travail de bureau etc.) montraient une photographie d'homme, indiquant clairement le genre de qualification essentielle que la personne qui voulait poser sa candidature devait avoir.

Bien que ces quarante dernières années, les femmes aient en grand nombre, participé activement au marché de l'emploi, l'idéologie que l'homme devrait gagner "un salaire pour la famille" pour subvenir aux besoins de l'épouse et des enfants est encore très forte dans la société hongroise. Les femmes sont souvent discriminées par le fait de ne pas recevoir de promotion, ni de formation ou de recyclage à leur travail.

Il est évident que les hongroises bénéficieraient grandement de mesures anti-discriminatoires du type de celles appliquées dans la Communauté Européenne ou similaires.

SECURITE SOCIALE - EGALITE DE TRAITEMENT

L'égalité de traitement concernant les avantages de la sécurité sociale, est d'une importance cruciale pour les femmes dans n'importe quel type de société.

En Hongrie, les avantages de la sécurité sociale sont considérés comme un des droits fondamentaux du citoyen, et font partie comme tels de la Constitution. L'Article 70/E, paragraphe 1, statue que: "Tout citoyen de la République hongroise a droit à la sécurité sociale; les gens âgés, malades, invalides, veufs et ceux qui perdent (involontairement) leur travail ont droit à une allocation pour vivre.". Aucune mention relative spécifiquement au sexe ne peut être trouvée dans la loi.

La Directive Communautaire sur l'égalité de traitement entre hommes et femmes en matière de sécurité sociale (79/7/CEE) a été conçue spécifiquement pour écarter toute discrimination dans un nombre de domaines concernant la législation générale de la sécurité sociale dans les Etats Membres, elle était très semblable à la loi hongroise actuelle.

Le principe de l'égalité de traitement, qui a déjà fait l'objet d'une loi antérieure, est développé davantage dans cette Directive, afin de pouvoir l'appliquer aux régimes légaux qui protègent, en cas de :

- maladie,
- invalidité,
- vieillesse,
- accident et maladie professionnelle,
- chômage.

Au sein des douze Etats Membres de la Communauté Européenne, les femmes devraient avoir l'égalité de jouissance de tous les régimes de bénéfices ci-dessus sans discrimination. Toutefois, malheureusement, en dépit de l'existence de cette loi, dans beaucoup de pays, les femmes sont encore discriminées; et, soit on leur refuse cette jouissance, soit elles perçoivent moins que les hommes en ce qui concerne certains avantages de sécurité sociale. Ces avantages sont naturellement très coûteux; ce qui explique, partiellement, la raison pour laquelle certains pays traînent des pieds pour appliquer cette loi.

En Hongrie, 16,5% du produit national brut de 1989 a été employé pour la sécurité sociale. La contribution des ouvriers équivaut, à peu près, à 10% de leur revenu brut, tandis que celle des employés atteint 43%.

A partir de 1950, le développement et la direction de la sécurité sociale ont été centralisés et confiés aux syndicats; son budget représente un des postes importants dans les dépenses de l'Etat. En 1989, par une série de réformes, une nouvelle institution, le Fonds d'Assurances National, devint responsable de la sécurité sociale en Hongrie.

Il semble qu'en Hongrie, il n'existe aucune discrimination directe en ce qui concerne ces assurances.

Contrairement au passé dans quelques pays de la Communauté Européenne, en Hongrie les contributions et les bénéfices des hommes et des femmes sont calculés de la même manière, il n'existe donc pas de différenciation due au sexe. Du fait que le système de la sécurité sociale est en proportion directe avec les revenus, et que dans certaines professions, les femmes gagnent moins, donc contribuent moins, leurs bénéfices, en conséquence, reflètent cette différence de base.

Examinons le programme de l'allocation de chômage. Celui-ci est un nouveau bénéfice en relation avec les revenus, il a été introduit en 1989 et a été réclamé par 12.064 personnes cette année là. Le montant auquel les chômeurs ont droit représente de 75 à 80% de leur dernier salaire, mais il ne peut pas excéder trois fois la valeur du revenu minimum moyen.

En 1989, les ouvrières manuelles au chômage recevaient 70,9% de ce que les hommes, dans la même catégorie, percevaient comme allocation de chômage. Le pourcentage, pour les femmes professionnelles au chômage est légèrement plus faible: 69,5% comparé à celui des hommes.

Les conditions pour l'obtention des allocations de chômage sont les mêmes pour les femmes que pour les hommes. Elles sont payables pendant un an; après cette période, le chômeur peut réclamer des allocations de chômage réduites pendant une autre année. Après deux ans de chômage, il n'existe plus aucune aide financière.

LA SECURITE SOCIALE - REGIME PROFESSIONNEL

La Directive, ayant rapport à l'égalité de traitement entre hommes et femmes concernant les régimes professionnels de sécurité sociale (86/378/CEE), est destinée à couvrir tous les régimes qui ne sont pas inclus dans la Directive précédente sur la sécurité sociale. Le but de la Directive est de fournir aux travailleurs salariés ou indépendants, des prestations destinées à compléter celles prévues par les régimes de sécurité sociale officiels.

Sous cette loi, toutes les clauses contraires aux principes de l'égalité de traitement, sont interdites. La loi, toutefois, ne couvre pas l'harmonisation concernant la différence de l'âge à la retraite entre les hommes et les femmes.

En Hongrie, il n'y a pas de clause parallèle, puisque l'Etat avait l'entière responsabilité de tous les bénéficiaires concernant l'assurance nationale.

PENSIONS

Comme en Hongrie, beaucoup de pays de la Communauté Européenne tiennent compte de la différence d'âge à la pension, entre les hommes les femmes. Partout le résultat est le même, le droit aux pensions pour les femmes est moindre que celui des hommes. Donc, les femmes sont souvent plus exposées à la pauvreté durant leur vieillesse.

En Hongrie, l'âge de la retraite pour les hommes est de 60 ans et celui pour les femmes de 55. Ces limites d'âge sont plus basses que dans beaucoup de pays d'Europe de l'Ouest, bien que beaucoup de gens qui atteignent l'âge de la pension ne peuvent pas se permettre de quitter leur travail pour raisons financières. D'après les données de 1984, plus de 23% des pensionnés sont restés actifs économiquement après l'âge de la pension, et, deux tiers environ ont continué, ou commencé, à faire du jardinage alimentaire, partiellement à utilisation commerciale.

Il existe un nombre surprenant de personnes âgées - principalement des femmes souvent âgées de plus de 70 ans - qui sont actives dans l'économie d'une manière ou d'une autre: tenanciers d'étalages au marché - principalement à la campagne, femmes de ménage et autres travaux domestiques, etc.

En 1988, il y avait 2,4 millions de pensionnés en Hongrie, ce qui représente à peu près un quart de la population globale. 60% de tous les pensionnés sont des femmes.

En 1970, le budget pour les pensions était de 5% du PIB. Pour 1989, il grimpa à 12%. La pension moyenne, par capita, représente environ 65% du revenu mensuel moyen. Mais la pension mensuelle, pour le groupe d'âge supérieur à 70 ans ne représente que de 45 à 50% du revenu

mensuel moyen. Les pensions ne sont pas liées à l'index (elles sont augmentées périodiquement), ce qui laisse beaucoup de personnes âgées avec peu d'argent pour vivre. En 1987, 26% des pensionnés, pour la plupart des femmes, vivaient en-dessous du seuil de pauvreté.

Leurs conditions de logement sont extrêmes, un cinquième des femmes âgées vit dans des appartements à une seule chambre, tandis que deux cinquièmes d'entre elles vivent dans un logement sans salle de bain, ni toilette.

LES FEMMES INDEPENDANTES Y COMPRIS DANS L'AGRICULTURE

Dans les sociétés traditionnellement basées sur l'agriculture et les cultures paysannes, les femmes sont, le plus souvent, entièrement dépendantes du revenu de leur mari/famille. Bien que les femmes travaillent non seulement à la maison, mais aussi aux champs, à la ferme, au domaine ou dans l'affaire familiale, dans beaucoup de pays, il n'existe pour elles aucun fonds prévu par la sécurité sociale et aucun droit individuel aux allocations.

Dans quelques pays de la Communauté Européenne, des femmes, qui ont travaillé toute leur vie dans l'affaire familiale et ont participé à sa prospérité, lors d'une séparation ou d'un divorce, ont souvent été laissées sans ressources. Du fait qu'elles n'ont jamais perçu de salaire d'un employeur, qu'elles n'ont donc jamais versé de contributions au système de la sécurité sociale, elles n'avaient aucun droit à la protection de maternité, ni à aucune allocation, ni pension. Tel était le cas de beaucoup de femmes au sein des Etats Membres de la Communauté Européenne.

Pour remédier à cette situation, la Communauté Européenne passa une Directive (86/613/CEE) concernant l'égalité de traitement entre hommes et femmes exerçant une activité indépendante, y compris une activité agricole, ainsi que sur la protection de maternité.

Le but de cette Directive est de couvrir les secteurs d'activités qui ne sont pas repris dans les deux lois antérieures concernant la sécurité sociale. Donc, les femmes indépendantes exerçant des activités lucratives, les exploitant agricoles, les membres des professions libérales et les épouses des ouvriers indépendants ont pu faire valoir leurs droits et ont pu revendiquer les allocations prévues par le droit national.

Jusqu'à récemment, en Hongrie, les moyens de production étaient propriété de l'Etat et le marché de l'emploi était organisé d'une manière plus centralisée; de ce fait, la vaste majorité des effectifs ouvriers avaient le statut d'"employé". En 1988, des 4.850.000 personnes économiquement actives, seules quatre mille personnes exerçaient une profession du type indépendant/affaires/entrepreneur. Un tiers seulement de ces indépendants étaient des femmes, toutes dans des occupations traditionnellement féminines, telles que la mode, les boutiques et la restauration.

En Hongrie, dans le milieu des années 80, la législation sur l'emploi a été élargie pour régulariser la situation des femmes indépendantes. Du fait que toutes les allocations sont basées sur les contributions, elles ont droit, de la même manière que les autres employées, aux allocations de maternité et à la subvention/allocation pour enfants en bas âge.

PROPOSITIONS DE DIRECTIVES

Les propositions de la Communauté Européenne en matière de législation pour lesquelles il n'y a pas encore eu d'accord ni de décision sont appelées PROPOSITIONS DE DIRECTIVES. Quelques importantes attendent une décision ou ont été mises en sommeil, mais elles pourraient être mises "sur la table" du Conseil des Ministres à n'importe quel moment.

Une Proposition de Directive sur la protection, au travail, des femmes enceintes ou venant d'accoucher, est actuellement en discussion au niveau de la Communauté Européenne et il est prévu, pour la fin de 1991, qu'elle aura force de loi. Cette législation tend à harmoniser les allocations et les congés de maternité, dans tous les Etats Membres. Cette Proposition de Directive propose que toute femme enceinte, qui a un emploi, puisse obtenir une période ininterrompue d'au moins 14 semaines de congé de travail au taux plein, ou reçoive une allocation correspondant à, minimum, 80% de son dernier salaire.

En Hongrie, les congés de maternité et les allocations sont très importants (voir LA MATERNITE, p.24); et toutes les femmes jouissent d'une protection complète de leur travail après leur congé de 2 ou 3 ans.

Renversement de la charge de la Preuve (1988) - Cette proposition de directive était destinée à aider les femmes dans les cas concernant l'égalité des rémunérations et la discrimination sexuelle. La loi proposée aurait facilité la procédure légale actuelle, assez compliquée, lorsqu'une employée ou des employées, doivent fournir la preuve qu'un employeur a eu une attitude discriminatoire envers elle(s). Le renversement de la charge de la preuve donnerait la responsabilité à l'employeur de prouver qu'il/elle n'a PAS eu d'attitude discriminatoire envers la plaignante.

Puisqu'il n'existe pas de loi concernant l'égalité de traitement en Hongrie, il n'y a même pas de concept de "charge de la preuve".

Congé Parental et Congé pour Raisons Familiales (1983; 1984) - Cette proposition de la Communauté Européenne a été longuement débattue et devait faire l'objet d'une loi, sous le premier programme d'action, pour l'égalité de chances des femmes, qui s'est déroulé entre 1982 et 1985. La plupart des gouvernements des Etats Membres ont anticipativement passé des lois, concernant quelques aspects du congé parental et du congé pour raisons familiales, au milieu des années 80.

Cette proposition de directive tend à régulariser les droits parentaux à un congé sans solde, après la naissance de leur enfant et à permettre un congé d'un certain nombre de jours, si un enfant ou un parent est malade. La dernière partie de cette proposition avait déjà été abandonnée, mais le combat pour obtenir un projet de loi sur le congé parental continue. Le texte propose de donner trois mois de congé à l'un ou l'autre parent après un congé de maternité et avant que l'enfant n'ait deux ans. Le congé peut être payé ou sans solde; mais s'il est payé, le coût devrait être supporté par des fonds publics et non par l'employeur.

Comme il a été indiqué (voir PROTECTION DE L'ENFANCE, p.26), le congé pour la protection de l'enfance est payé et a remporté beaucoup de succès en Hongrie. Mais, la première année de ce congé permet seulement aux femmes de rester à la maison avec l'enfant, tandis qu'il existe une option pour les pères pour prendre ce congé la deuxième année. Si un père désirait rester à la maison pendant un an avec son nouveau né, il devrait fournir des explications détaillées pour justifier son désir inhabituel.

Toutefois, il existe en Hongrie quelques dispositions pour obtenir un congé familial, par exemple, pour soigner un enfant malade. Ces congés sont aussi destinés aux femmes seules - à moins que l'homme soit le parent isolé. Si la mère a réglé les contributions adéquates à la sécurité sociale, les règlements permettent de prendre des congés avec solde jusqu'à ce que l'enfant ait trois ans. Ce congé est entièrement payé pendant 60 jours; après cette période, 30 jours peuvent être pris en congé de maladie.

Si la maladie de l'enfant est longue, il existe une aide spécifique payée à la mère qui prend soin de l'enfant et une allocation spéciale qui couvre chaque enfant malade.

LE TRAVAIL A TEMPS PARTIEL (1982; 1983)

Cette proposition de la Communauté Européenne tend à régulariser les droits et les conditions de travail des travailleurs à temps partiel. C'est une proposition très importante puisque la plupart des travailleurs à temps partiel, dans tous les Etats Membres, sont des femmes. Les femmes sont souvent obligées (spécialement dans les pays où il n'existe pas d'allocation pour la protection de l'enfance subventionnée par l'Etat) ou choisissent de travailler à temps partiel pour pouvoir élever leurs enfants. Aux Pays-Bas, par exemple, 53% des femmes économiquement actives ont travaillé à temps partiel en 1985; tandis que 44% l'ont fait au Royaume-Uni. Dans quelques pays européens, en effet, le travail à temps partiel est presque synonyme du statut de femme mariée. Aux Pays-Bas, 73% des femmes mariées travaillent à temps partiel.

La proposition de la Communauté Européenne déclare que les travailleurs à temps partiel devraient jouir des mêmes droits que les travailleurs à temps plein en ce qui concerne la rémunération, les conditions de travail, les congés de maternité, les vacances etc. Ceci est un autre projet de loi, débattu avec passion qui a été bloqué par le Conseil des Ministres. On pense que l'application de cette loi coûterait très cher. Ceci est évidemment la raison principale pour laquelle quelques Etats Membres résistent à son adoption.

En Hongrie, seulement 3% de la main-d'oeuvre féminine travaille à temps partiel. Les femmes qui travaillent à temps partiel jouissent des mêmes droits du travail que les femmes qui prestent à temps plein et ont droit, proportionnellement, aux mêmes bénéfices.

TRAVAIL TEMPORAIRE

Cette proposition vise à régulariser les droits et les conditions de travail des saisonniers et des travailleurs temporaires. Beaucoup de femmes travaillent dans les fermes pour les récoltes, dans des expositions ou dans les endroits touristiques pendant les vacances. De même que les

travailleurs qui travaillent à temps partiel, ces travailleurs temporaires ou atypiques devraient jouir des mêmes droits et conditions que ceux des travailleurs à temps plein. Récemment (en 1990), des discussions à la Commission Européenne ont été réouvertes et trois recommandations sont actuellement en préparation.

Tout comme le travail à temps partiel, le travail temporaire n'est pas très habituel en Hongrie et les travailleurs qui ne travaillent que pendant des périodes irrégulières, ou font un travail saisonnier, sont assujettis aux mêmes conditions de travail que ceux qui ont un emploi régulier. Il existe, toutefois, un problème important: la plupart des travailleurs temporaires travaillent dans l'"économie parallèle" non réglementée; ce qui veut dire, qu'ils (le plus souvent) ne déclarent pas leurs revenus, ils ne payent donc aucune taxe sur le revenu, ni aucune contribution. Il est impossible de savoir combien de personnes sont dans cette catégorie atypique en Hongrie actuellement.

AUTRES MESURES DE LA CE POUR PROMOUVOIR L'EGALITE

Le fait qu'il existe une loi sur l'égalité de traitement, permet à la Communauté Européenne de proposer différentes mesures sur l'égalité qui, bien que n'étant pas légalement obligatoires, doivent être suivies et appliquées par tous les Etats Membres.

Une de celles-ci est une Recommandation du Conseil sur la promotion de *L'ACTION POSITIVE* pour les femmes (84/635/CEE). Le but de cette recommandation est d'éliminer les inégalités existantes qui touchent les femmes dans leur vie professionnelle. Elle recommande aux Etats Membres d'établir et de promouvoir des programmes d'actions positives pour encourager - entre autres - la participation des femmes aux diverses activités et dans les secteurs où elles sont sous-représentées; de promouvoir des mesures d'actions positives, dans les secteurs publics et privé, d'assurer la diversification des choix de formations professionnelles pour les femmes etc.

Il y a eu beaucoup de programmes différents qui ont réussi dans les Etats Membres depuis que cette recommandation est passée. Malheureusement de telles mesures n'existent pas en Hongrie et il est très improbable que quelque chose qui ressemblerait, même de très loin, à "l'action positive" sera créé dans un futur proche.

HARCÈLEMENT SEXUEL

Une autre mesure qui doit aussi son existence au principe de l'égalité de traitement, et à la Résolution du Conseil plus récente (adoptée le 23 mai 1990), sur la protection de la dignité des femmes et des hommes au travail. C'est une proposition pour empêcher l'harcèlement sexuel envers les femmes au travail. La résolution dit que "toute conduite de nature sexuelle, ou toute autre conduite basée sur le sexe, qui atteint la dignité des femmes et des hommes au travail, y compris la conduite des supérieurs et des collègues, constitue une violation intolérable de la dignité des travailleurs ou des stagiaires, et est inacceptable si elle n'est pas voulue, déraisonnable et offensive vis-à-vis de la personne qui l'a subie".

Est-ce la fin du flot habituel de commentaires sexistes émis par les hommes vis-à-vis de leurs collègues féminins "belles" ou autres ? Et bien, attendons et laissons venir. Entre-temps, on a confié à la Commission Européenne l'établissement d'un code de conduite - pour le 1er juillet 1991 - pour servir de guide dans le cas d'harcèlement sexuel, basé sur le bon usage dans les différents Etats Membres.

En Hongrie, l'idée même que les femmes pourraient ne pas aimer et même se sentir sexuellement harcelées par les hommes qui font des commentaires à propos de leur apparence, des différentes parties de leur corps ou de leur attitude/disposition envers les hommes, serait pour la plupart des hommes et des *FEMMES*, tout-à-fait incompréhensible. Cela pourrait prendre donc quelques années et quelques lois/mesures fortes pour changer le climat actuel à dominante sexiste.

LES PROGRAMMES D'ACTION

La Communauté Européenne a proposé et a appliqué toute une série de règles qui ont pour but de promouvoir l'égalité des chances entre femmes et hommes dans la Communauté Européenne. Ces propositions sont présentées sous la forme d'un *PROGRAMME D'ACTION* pour une période de trois à cinq ans. Les programmes d'action n'ont pas force de loi, ils englobent une série de règles d'ensemble, applicables par la Commission Européenne et les douze Etats Membres.

Jusqu'à ce jour, il y a eu deux de ces programmes, un entre 1982 et 1985 et le deuxième de 1986 à 1990. Le troisième est planifié pour commencer en 1991 et couvrir une période de cinq ans, jusqu'en 1995.

Les règles détaillées dans ces Programmes d'Action couvrent le contrôle de l'application des Directives mentionnées, l'élaboration de nouvelles lois, la promotion d'une meilleure politique du marché de l'emploi pour les femmes, qui comprend des mesures contre le chômage, la conduite de recherches sur les conditions spécifiques des femmes, l'organisation de réseaux d'experts sur les questions particulièrement importantes pour les femmes comme la protection de l'enfance, l'éducation, la formation, les moyens de communication etc.

Ces Programmes d'Action ont permis à la Commission Européenne de maintenir un rôle prépondérant en proposant et en appliquant des règlements au profit de toutes les femmes dans la Communauté Européenne. Ils aident aussi à maintenir la question de l'égalité des femmes et celle de l'égalité des chances constamment à l'agenda politique en Europe.

On doit pouvoir espérer que, tandis que la Communauté Européenne tend une main secourable vers la Hongrie, les politiques telles que celle pour l'égalité des chances constitueront un élément essentiel dans le procédé de négociation. La Hongrie n'a pas seulement besoin de restructurer son économie et de permettre aux capitaux de l'Ouest d'opérer librement sur ce marché, mais aussi de créer plus de conditions libertaires et égalitaires dans une société plus humaine et progressive. Et des politiques législatives concernant l'égalité de traitement sont l'une des obligations dans ce procédé.

Chapitre VI

CONCLUSION

Ce rapport sur LES FEMMES DE HONGRIE ne devrait être lu que comme un compte-rendu partiel sur la situation des femmes en Hongrie aujourd'hui. Son but est d'ouvrir une fenêtre sur une réalité légèrement différente et de montrer à la fois quelques unes des différences flagrantes et des similarités chroniques de la vie des femmes à l'Est et à l'Ouest.

La Hongroise a encore un long chemin à parcourir. La société hongroise devra changer car il est clair que les changements économiques seuls ne démocratiseront jamais automatiquement aucune société. Une Hongrie nouvelle et démocratique devra faire des concessions pour le développement d'une société civile avec des droits des citoyens, une liberté d'expression et une égalité des chances.

En attendant, la Hongrie est confrontée à des problèmes économiques sérieux et immédiats. Le rapport semestriel publié par l'Office Central des Statistiques à la fin de juin 1990 est très décourageant. L'inflation, dont la prévision était de 19% pour 1990, avait déjà atteint une moyenne de 26% à la fin du mois de juin 1990. Un des aspects le plus pénible de cette inflation est l'augmentation de 33% du prix des aliments. Il y avait aussi une augmentation de 24% de l'énergie locale - et tout ceci, naturellement, avant la crise du Golfe.

Ce qui rend la situation encore plus critique est que, parallèlement à une inflation qui augmente rapidement, la production industrielle a baissé de 10% par rapport aux chiffres de l'année dernière. Cette baisse est très perceptible, non seulement dans certaines branches de l'industrie lourde et dans les mines où elle avait été anticipée de toute manière, mais aussi dans les industries chimiques et mécaniques qui étaient considérées comme les points forts de l'économie hongroise.

Cette détérioration a eu des implications désastreuses sur la vie des gens. Le chômage, le vagabondage et divers crimes ont sensiblement augmentés. La pauvreté est devenue visible et répandue. D'après les estimations du Ministère de l'Aide Sociale, en août 1990, il y avait aux environ deux millions de Hongrois qui vivaient en dessous du seuil de pauvreté et une autre augmentation du nombre des pauvres est inévitablement à prévoir.

Le nombre de pauvres gens recevant de l'aide ou une assistance spéciale de l'Etat à tellement augmenté en 1990, que le Gouvernement a dû allouer des ressources complémentaires pour aider les pauvres. De 70 à 80% de cette aide spéciale, en 1990, a été attribuée aux vieillards et le solde aux familles nombreuses.

Tout ce qui est décrit ci-dessus a des implications plus particulières vis-à-vis des femmes qui sont toujours plus touchées par la pauvreté lorsque la situation économique se dégrade.

Il a déjà été montré dans la Communauté Européenne qu'une des raisons sous-jacentes de la pauvreté des femmes est due aux changements économiques qui modifient le marché du travail, changent l'orientation et la structure des emplois et finissent souvent par rendre le travail féminin intermittent. En Europe de l'Ouest, ces tendances sont accompagnées de changements dans la politique d'aide sociale qui tend à faire supporter aux femmes la responsabilité et la charge des soins aux familles, aux vieillards et aux malades. Cette tendance particulière se retrouve actuellement en Hongrie où le nouveau programme gouvernemental (voir ci-dessous) encourage une politique de "soins au foyer pour les vieillards", avec comme simple justification qu'elle donnera du travail aux femmes.

Le chômage et le manque de programmes de formation pour mieux répondre aux nouvelles exigences de l'économie provoqueront une dégradation des conditions de vie déjà difficiles. Cette situation doit atteindre son point le plus bas en 1991, avant de pouvoir espérer un premier changement perceptible.

Le Gouvernement nouvellement élu est naturellement très préoccupé par le sérieux de cette situation. Dans son récent manifeste (septembre 1990), *UN PROGRAMME POUR UNE RENAISSANCE SOCIALE*, le Gouvernement a établi des plans, pour les trois prochaines années, pour régler et aider la transition vers une nouvelle Hongrie.

Dans le domaine de la politique sociale, le Gouvernement déclare que son objectif le plus important est de sortir le peuple de la pauvreté. Il s'engage à employer des politiques économiques et sociales qui permettront d'atteindre ce but. Le succès de cette politique sera basé sur une "association" entre l'économie et la politique sociale.

Le programme décrit à la fois les objectifs à long terme et les plans pour des actions immédiates.

Les objectifs à long terme comprennent :

- une *SECURITE SOCIALE* restructurée,
- la protection de la cellule *FAMILIALE* et des *ENFANTS* en son sein, avec le développement d'un programme qui tend à inverser le taux de faible natalité, tout en se concentrant sur les vertus de la maternité et de la protection des mères,
- une révision du système de la *SECURITE SOCIALE* avec une attention spéciale pour la situation des pensionnés,
- des réformes du *LOGEMENT* qui réduiront les subsides de l'Etat et accéléreront l'orientation vers une économie de marché.

Parmi les mesures immédiates, le Gouvernement s'engage à établir un "bureau de gestion de crise" au Ministère de l'Aide Sociale, qui aura pour but d'appliquer immédiatement les mesures et les programmes de la nouvelle politique sociale. Les toutes premières tâches de ce bureau seront de traiter les problèmes croissants des sans abris, d'établir des centres de distribution de potage, de régulariser la situation des réfugiés et de résoudre le problème de l'augmentation de la pauvreté.

De quelle manière le nouveau régime va-t-il changer la situation des femmes ? Que peuvent attendre les femmes hongroises des années 90 ? Et bien, comme ce rapport a essayé de le démontrer, visiblement, beaucoup de choses doivent être faites. La tendance actuelle de penser que la meilleure solution pour les femmes serait de "retourner" à la famille, pourrait sembler à beaucoup de Hongrois - à première vue - quelque chose de nouveau et d'attrayant. Du fait que l'ancien régime affirmait faire de l'égalité des femmes une réalité, beaucoup de gens - plutôt par erreur - identifiaient le socialisme à la libération de la femme. Mais ceci était un des plus grand mensonge du régime antérieur. La tendance "retour à la famille" devrait être ressentie maintenant, en 1991, comme une contre-réaction à ces vieux mensonges. Même si les femmes, déjà fatiguées et épuisées par un cycle de travail sans fin, le travail domestique et plus de travail, voulaient à présent se "reposer" à la maison; il n'y a pas de doute que, très vite, le travail leur manquerait. Evidemment pas la corvée ennuyeuse, monotone et mal payée, mais les activités auto-satisfaisantes, professionnellement enrichissantes et socialement utiles, tel que le travail l'est, ou peut l'être, dans n'importe quel type de société.

Comme nous espérons l'avoir montré dans ce rapport, les hongroises sont très instruites, très capables et - à part le fait de la discrimination et du sexisme flagrant de la société hongroise - ces quarante dernières années, elles ont pu devenir économiquement et individuellement indépendantes. C'est un des héritages positifs du passé que les femmes ne rejeteront pas et qu'aucune politique gouvernementale ne sera capable de changer.

Une des choses les plus importantes que la nouvelle démocratie en Hongrie doit créer, est une variété de choix pour son peuple. Avec la libéralisation de l'économie et de la société, il y a maintenant largement assez d'occasions pour que des nouveaux mouvements sociaux apparaissent et que les nombreux groupes de pression politiquement inconnus auparavant, ainsi que les petits groupements de femmes se fassent entendre.

Dans ce nouveau climat de liberté politique, l'occasion ne sera certainement pas manquée par les Hongroises de participer à la création d'une société qui offrira les conditions aux femmes d'être mises sur le même pied d'égalité que les hommes, qu'elles soient mères, directrices ou les deux.

Il est clair que les démocraties de l'Ouest devront jouer un rôle décisif dans ce procédé. Les programmes de la Communauté Européenne pour la régénération des économies de l'Europe Orientale et Centrale devront faire spécialement attention à la dimension sociale de ces économies de marché en développement. Il est crucial que les infrastructures existantes et socialement utiles et que quelques uns des aspects progressifs et bien établis, tels que les droits aux congés et aux allocations de maternité pour les femmes, les services pour la protection de l'enfance, les transports en commun bon marché etc., soient préservés sous n'importe quel nouveau système politique.

Comme la Hongrie essaye de se rapprocher de l'Europe et se prépare à raffermir ses liens avec la Communauté Européenne avec l'espoir d'y adhérer dans les dix prochaines années, la Communauté Economique Européenne devra aider à faciliter le développement, aussi bien au

niveau théorique que pratique, d'une politique de l'emploi et d'une politique sociale qui garantissent le choix, l'égalité de traitement et l'égalité des chances pour les femmes. Il ne peut pas y avoir d'Europe unie sans que les femmes, à l'Est et à l'Ouest, soient pleinement et également intégrées, à tous les niveaux de la société. La marque d'une société démocratique est l'égalité réelle. Et les hongroises, ne méritent pas moins.

BIBLIOGRAPHIE

FERTILITY, FEMALE EMPLOYMENT AND POLICY MEASURES IN HUNGARY - Barabas Barta, Andras Klinger, Karoly Miltenyi et Gyorgy Vulkovich - *ILO*, Genève, 1984.

NOKA MAI MAGYAR TARSADALOMBAN (La situation des Femmes en Hongrie aujourd'hui) - Kozponti Statisztikai Hivatal, Budapest, 1989.

HUNGARY, 1990 - Budapest, Budapest 1990.

TENYEK KONYVE '90 (Le livre des réalités) - *MAGYAR ES NEMZETKOZI ALMANACH* - Racio Kiado Kft, 1989.

WOMEN IN PRESENT DAY HUNGARIAN SOCIETY - Conseil des Femmes Hongroises, Budapest 1989.

KI DONTSON ZA ABORTUSZROL ? (Qui décidera de l'avortement ?) - Article de Agnes Federer dans le "*NEPSZABADSAG*", 20/7/1990.

ABORTUSZ HELYETT MEGELOZEST (La prévention au lieu de l'avortement) - Article de Zoltan Otvo dans "*MAGYAR HIRLAP*", 20/7/1990.

NOK ES FERFIK - HIEDELMEK, TENYEK (Les femmes et les Hommes - les croyances, les faits) - par le Magyar Nok Orszagos Tanacsa, Kossuth Konyvkiado, Budapest 1985.

KI MIBEN TOKES ? (Qui peut capitaliser sur quoi ?) - article par Tibor Kuczi et Agnes Vajda dans l'hebdomadaire "*HVG*", 31/3/1990.

MUNKAUGYI STATISZTIKAI ZSEBDONYV - 1988 (LIVRE DE POCHE DES STATISTIQUES DE L'EMPLOI - 1988) - Orszagos Munkaeropiaci Kozpont, Budapest, 1989.

MUNKANELKULI SEGELYRENDSZER 1989. EVI MUKODESE (Le fonctionnement du système d'allocation au chômage : en 1989) - *OMK* : Orszagos Munkaeropiaci Kozpont (Centre National de Recherche du Marché du Travail), Munkaeropiaci Informaciok (Information sur le Marché du Travail) 1990/1.

A MUNKAEROPACI HELYZET ALAKULASA 1989. IV NEGYEDEBEN ES 1989 EGESZEBEN (Fluctuations du Marché du Travail du 4ème trimestre de 1989 et pour toute l'année 1989) - *OMK*, Munkaeropiaci Informaciok, 1990/2.

MUNKANELKULI SEGELYES MUNKANELKULI JARADEK - 1990 januar-marcus (Allocation et indemnité de chômage - janvier-mars 1990) - *OMK, Munkaeropiaci Informaciok*, 1990/6

MUNKAERO - KERESLET ES KINALAT : 1990. I. negyedev (Main-d'oeuvre - offre et demande: 1er trimestre de 1990) - *OMK, Munkaeropiaci Informaciok*, 1990/7.

CHANGES AT WORK: A PROMISE OR THREAT FOR WOMEN ? - Institut de Recherche sur le Travail, Budapest - exposé donné lors de la Conférence des Femmes d'Europe Orientale, à Santander, Espagne, le 24/6/1990.

A MAGYAR KOZTARSASAG ALKOTMANYA (La Constitution de la République Hongroise) - 1972. evi torveny, Magyar Kozlony, 59 szam, 1990.

1992 - THE IMPACT OF THE COMPLETION OF THE INTERNAL MARKET ON WOMEN IN THE EUROPEAN COMMUNITY - par Pauline Conroy Jackson, document de travail préparé pour le Groupe "Egalité des chances" de la Direction Générale V de la Commission Européenne, Bruxelles, janvier 1990.

BACKGROUND NOTE ON THE POLITICAL SITUATION IN HUNGARY AND RELATIONS BETWEEN HUNGARY AND THE EUROPEAN COMMUNITY - dressée par le Direction Générale pour la Recherche. Direction Générale pour les Comités et la Délégation - Parlement Européen, Luxembourg, le 21 juin 1990.

TRAITES CONSTITUANT LES COMMUNAUTES EUROPEENNES - Luxembourg, Office des Publications Officielles des Communautés Européennes, 1987.

SELECTED RESEARCH PAPERS "THE EASTERN EUROPEAN COUNTRIES" - Direction Générale pour la Recherche, Parlement Européen, Luxembourg, 1er mai 1990.

CHANGES IN ECONOMIC MANAGEMENT SYSTEMS IN HUNGARY AND OTHER EAST EUROPEAN COUNTRIES - article par Tamas Meszaros dans *FUTURES*, décembre 1989, reproduit par *BIBLIO*, Bibliothèque Centrale de la Commission Européenne, N° 1. 1990.

STATISTIQUES DEMOGRAPHIQUES DE 1990 - EUROSTAT 3/C, Bureau de Statistiques des Communautés Européennes, Luxembourg, 1990.

THE SITUATION OF WOMEN WITHIN HUNGARIAN SOCIETY - Thèse de doctorat non-publiée de Chris Corrin, Oxford 1987.

LES FEMMES ET LA PAUVRETE DANS LA COMMUNAUTE EUROPEENNE - rapport à la Commission Européenne par Eva Eberhardt pour le Réseau Européen des Femmes, Bruxelles, avril 1989.

A NOK HELYZETE A MUNKAHELYEN ES A CSALADBAN (La position des femmes au travail et en famille) - Kozponti Statisztikai Hivatal (Bureau Central des Statistiques), Budapest, 1988.

LEL-TAR - UJ TARSADALMI SZERVEZETEK KATALOGUSA (Inventaire - Un registre des nouvelles organisations sociales) - ed. par Janos Bercsi et Jozsef Telkes, Pszichoteam, Budapest, 1988.

A NEMZETI MEGUJHODAS PROGRAMJA - A KOZTARSASAG EL SO HAROM EVE. (Un Programme pour la Renaissance Nationale - les trois premières années de la République) - Osszeallitotta: a Magyar Koztarsasag Kormanya (assemblé par le Gouvernement de la République Hongroise), Budapest, septembre 1990.

THE POVERTY TRAP - interview de Zsuzsa Ferge dans l'Observateur Hongrois, Budapest, avril 1990.

SIKERES ASSZONYOK - WASHINGTON, NYITOTT AJTOK ES ABLAKOK MOGOTT (Les femmes qui réussissent - Washington, derrière des portes et des fenêtres ouvertes) interview de Eniko Bollobas, Attaché nouvellement nommé à l'ambassade de Hongrie à Washington. Magyar Nok Lapja (Hebdomadaire des Femmes Hongroises), Budapest, 20/10/1990.

SZOCIALIS LEJTON (la société sur la pente) - Article de Peter Kertesz dans "MAGYAR NEMZET", 6/8/1990.

SOK A SZEGENY, KEVES A PENZ (Trop de pauvres, pas assez d'argent) - Article de Lajos Borzak dans le *VASARNAPI HIREK*", 5/8/1990.

LISTE DES GROUPEMENTS DE FEMMES NOUVELLEMENT CREEES AINSI QUE DES ORGANISATIONS, DES AUTRES GROUPES COMMUNAUTAIRES ET DE PRESSION ET DES PARTIS POLITIQUES

GROUPEMENTS DE FEMMES

LE RESEAU FEMINISTE

Szerb utca 8, 1056 Budapest

FONDATION ARIADNE GALA

Szep utca 3, 1053 Budapest

RESEAU D'INFORMATION ET DE RECHERCHE DE FEMMES

Felhevizi utca 26, 1025 Budapest

L'ALLIANCE DES FEMMES HONGROISES

Nepkoztarsasag utja 124, 1062 Budapest

GROUPE FEMINISTE SZEGEDI

Jozsef Attila University

Egyetem utca 2, *SZEGED*, 6722 Hungary

LA SOCIETE POUR L'EGALITE DES CHANCES

Hazafias Nepfront Orszagos Tanacs

Nepkoztarsasag utja 94, 1062 Budapest

AUTRES ORGANISATIONS

LA LIGUE DEMOCRATIQUE DES SYNDICATS DU COMMERCE LIBRE - SECTION FEMININE

Martirok utja 55, 1022 Budapest

PHRALIPE

ORGANISATION INDEPENDANTE DES TSIGANES

Felső Erdo sor 16-18, 1/13, 1068 Budapest

TIN-TA - SERVICE D'INFORMATION POUR LES JEUNES

Kozossegi Haz, Levai utca 34, 2040 Budaors

PARTIS POLITIQUES

LE FORUM DEMOCRATIQUE HONGROIS (MDF)

☉ utca 8-10, Budapest, H-1066

L'ALLIANCE DES DEMOCRATES LIBRES (SzDSz)

Déry M. utca 10, Budapest H-1084

LE PARTI DES PETITS PROPRIETAIRES INDEPENDANTS (FKgP)

Arany János utca 10, Budapest H-1051

PARTI SOCIALISTE HONGROIS (MSZP)

Széchenyi rkp. 19, Budapest H-1054

L'ALLIANCE DES JEUNES DEMOCRATES

Molnár utca 16, Budapest H-1056

PARTI DU PEUPLE DEMOCRATE CHRETIEN (KDNP)

Baross utca 61, Budapest H-1201

PARTI SOCIAL DEMOCRATE

Könyves Kálmán krt. 76, Budapest H-1087

PARTI DES VERTS HONGROIS

Bem Jozsef ter 3, Budapest H-1027

LISTE DES TABLEAUX

I.1	Distribution Sectorielle de la Main-d'Oeuvre Economiquement Active (en %)	6
I.2	Différentes Formes de Propriétés (en %)	6
I.3	Division du Travail au sein des Familles en 1986 (en %)	8
I.3a	La Femme en tant que Salariée Active	8
I.3b	La Femme en tant que Salariée Passive	8
II.1	Choix dans la Continuation des Etudes à l'Age de 14 ans (en %)	12
II.2	Les Etudiantes à Temps Plein dans les Instituts d'Enseignement Supérieur (en %)	12
II.3	Proportion des Filles dans la Formation Professionnelle dans Diverses Industries (en %)	13
II.4	Taux de Participation au Marché de l'Emploi par Sexe (en %)	14
II.5	Taux de Participation des Femmes dans la Main-d'Oeuvre dans les Pays de la C.E.	15
II.6	Activité Economique des Femmes en Age de Travailler (en %)	15
II.7	Distribution Sectorielle des Salariées actives (en %)	16
II.8	Répartition des Femmes et des Hommes dans le Travail Manuel (%)	16
II.9	La Proportion des Femmes dans les Emplois Non-Manuels (en %)	16
III.1	Situation de Famille de la Population au-dessus de 15 ans (en %)	21
III.2	Le Nombre de Divorces par 1.000 Habitants dans la C.E. en 1987	22
III.3	Taux d'Activité des Femmes au Travail au Moment de la Naissance de l'Enfant	25
III.4	Les Femmes qui Profitent de ces Avantages Collectifs (en %)	26
III.5	Types de Garde d'Enfants en dessous de 15 ans (en %)	27

III.6	Le Nombre d'Avortements Légaux Déclarés	29
IV.1	Le Nombre de Femmes, Membres du Parlement, des Différents Partis Politiques en 1990	34
V.1	Travail Manuel : Rémunération Mensuelle Moyenne des Femmes en Pourcentage de la Rémunération Moyenne des Hommes	38
V.2	Rémunérations Mensuelles Moyennes des Travailleuses Manuelles Comparées à Celles des Hommes dans l'Industrie (en %)	38
V.3	Salaires Moyens des Employées Comparés à la Rémunération des Hommes en 1986	39
V.4	Analyse Sectorielle de la Rémunération des Ouvrières Spécialisées Comparée à Celle des Hommes (en %)	39

LES CAHIERS DE FEMMES D'EUROPE

"Femmes d'Europe", bimestriel, est publié dans les neuf langues de la Communauté européenne, de même que les "Cahiers de Femmes d'Europe", dont voici les titres encore disponibles :

- N^o 18 - Femmes et Recherche (1984)
- N^o 21 - L'Élection du Parlement Européen : Le vote des femmes (1985)
- N^o 22 - Femmes et Musique (1985)
- N^o 25 - Le Droit Communautaire et Les Femmes (1987)
- N^o 26 - Femmes et Hommes d'Europe en 1987
- N^o 27 - Femmes d'Europe : 10 ans (1988)
- N^o 28 - Les Femmes et la Télévision en Europe (1988)
- N^o 29 - Les Femmes dans L'agriculture (1988)
- N^o 30 - Les Femmes en chiffres (1989)
- N^o 31 - Garde d'enfants dans La Communauté européenne - 1985-1990 (1990)

"Femmes d'Europe" et ses Cahiers sont envoyés régulièrement à toutes les personnes qui en font la demande, en spécifiant leur centre d'intérêt : responsables d'associations féminines, parlementaires, syndicalistes, journalistes, bibliothèques, centres de recherche, services ministériels, etc.

Responsable : Fausta DESHORMES LA VALLE
Chef du Service Information Femmes
200, rue de la Loi
1049 BRUXELLES - BELGIQUE

ISSN 1012-1943

N^o de catalogue : CC-AG-91-001-FR-C